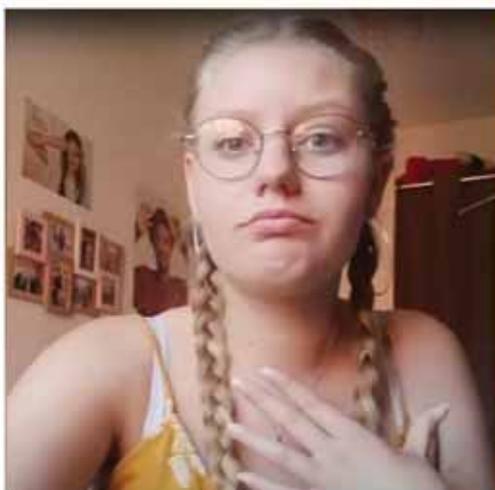
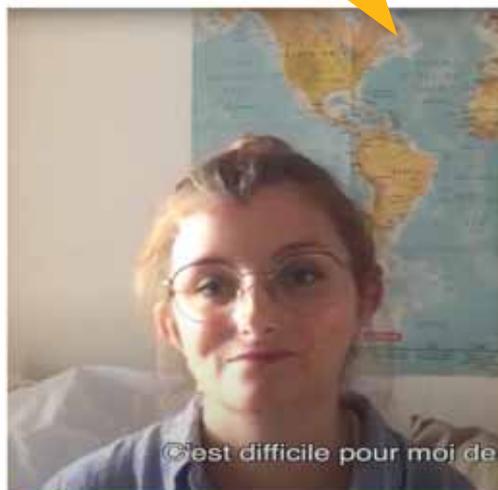


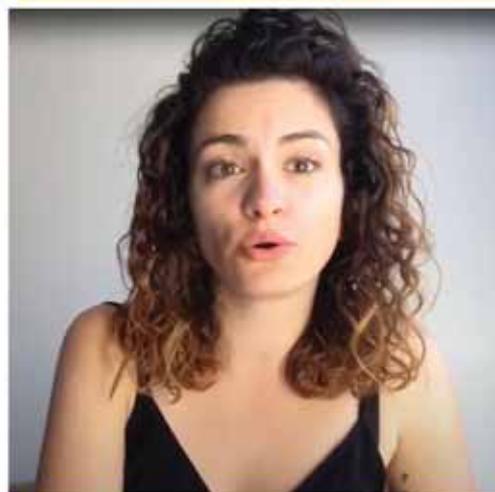
6 millions de malentendants

Le magazine des associations de devenus sourds ou malentendants

39



- **Assemblée générale virtuelle du Bucodes SurdiFrance**
- **Dossier : Le sous-titrage à la télévision**
- **Un groupe de jeunes sourds implantés s'exprime**



Nos lecteurs nous écrivent

À propos du logo Oreille barrée

Dans le courrier des lecteurs du numéro 37, Madame Langlois lance l'idée d'un autocollant oreille barrée. J'aimerais lui dire que depuis 3 ou 4 ans, j'ai collé à l'arrière de ma voiture, de ma caravane, devant et derrière ma moto ainsi qu'à l'avant et à l'arrière de mon vélo un sticker de l'oreille barrée.

Cela n'empêche rien, les usagers de la route ne se conduisent pas différemment.

Je portais un gilet de haute visibilité avec l'oreille barrée. Des vieux de mon âge (bénévoles dans une association caritative) m'ont demandé ce que cela représentait.

En voyant le logo, une guide touristique d'Arles a demandé si ma moto était équipée d'une boucle magnétique pour sourds !

Oui, il y a intérêt à montrer que nous sommes sourds, mais il y a surtout un effort à faire par la prévention routière, par les entreprises dans leurs formations post-permis de conduire, les auto-écoles, pour faire mieux connaître ce fameux autocollant à l'oreille barrée.

Habiter dans une ville touristique, c'est être interpellé pour donner une indication, une direction. Dans ce cas-là, ce qui m'aide le plus, ce sont mes tee-shirts lettrés, devant/derrrière !

Je les porte à l'étranger, en Grèce où je vais souvent, ou en France.

Mais dans les commerces et lieux publics où il y a du monde, je ne me fais plus bousculer, j'ai plutôt une petite tape sur l'épaule pour m'indiquer que je crée une gêne, ou que l'on veut passer.

Enfin, pour terminer avec une note d'humour, on pourrait imaginer qu'un senior sourd vient de passer son permis de conduire. Il aurait donc à l'arrière au moins trois autocollants. Le A rouge sur fond blanc, le S rouge sur fond blanc, l'oreille barrée blanche sur fond bleu !

■ Jean-François Grandjean
Surdi 13

Assemblées générales 2020 et 2021 de l'ARDDS

N'ayant pu se tenir en mars à cause du confinement, l'AG 2020 a été reportée en visio-conférence le 14 novembre 2020. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires pour y participer ou donner une procuration, sur le site : www.ardds.org

Lors de son assemblée générale 2021, l'ARDDS va procéder au renouvellement de son conseil d'administration, qui gèrera l'association pour les deux années suivantes.

Les adhérents intéressés pour participer à ce travail associatif essentiel, sont invités à poser leur candidature par courriel à bureau@ardds.org, ou par courrier postal à :

ARDDS - Candidature au CA
MVAC 20 - 18, rue Ramus - 75020 Paris

Annonce

Le thème du dossier du numéro 40, sera **Les Vertiges**
Nous attendons vos témoignages
à redaction-6mm@surdifrance.org



Écrivez-nous à :

courrierlecteurs@surdifrance.org

Sommaire

Courrier des lecteurs 2

Éditorial 3

Vie associative

- Se réunir malgré tout ! 4
- L'université d'été du CNCPH 5
- Les masques transparents 6
- Sourds dingues de l'accessibilité 7
- Les associations nous écrivent 8

Dossier

- **Le sous-titrage et le Bucodes : histoires et préhistoire !** 10
- Sous-titrage : de quoi parle-t-on ? 12
- Actions en faveur du sous-titrage à la télévision et au cinéma 15

Appareillage

- La Mesure In vivo, une aide pour régler les appareils auditifs 17

Santé-Médecine

- Étude sur la musique compressée 19
- À propos de la pandémie et de ses conséquences 21
- **Bulletin d'abonnement** 22

Témoignage | Reportage

- Les Phares de l'hémisphère Sud 23
- La panne saison 2 24

Pratique

- **Fiche B.A.-Ba n°21 :** Entretien des appareils auditifs 25
- **Fiche B.A.-Ba n°22 :** Entretien des implants cochléaires 26
- **SURDI Kids:** Le cul entre 2 chaises ? #viveladifférence 27
- L'Agefiph soutient l'emploi des travailleurs handicapés 28

Europe | Internationale

- Une déclaration des Fédérations internationales des malentendants 29
- Le Triangle de Weimar 30

Culture

- L'oreille n'a pas de paupières 31

Les masques, quelle galère !

Quelle galère pour les porteurs de lunettes, pour les coiffeurs, pour les travailleurs qui doivent fournir un effort physique, pour tous ceux qui répondent au téléphone et qui doivent répéter en permanence ce que l'interlocuteur n'a pas compris, les serveurs dans les bars, les caissières, les enseignants et les élèves mais surtout pour les 6 millions de malentendants et sourds français !

La communication devient difficile voire impossible et nos associations reçoivent d'innombrables messages de détresse des personnes qui ne s'en sortent plus sans la lecture labiale. Comme dit le Docteur Karacostas le remède ne doit pas être pire que le mal.

La période de la Covid-19 a permis au grand public de comprendre les besoins des DSME, car même les entendants ou des malentendants qui s'ignorent se voient contraints de faire répéter et ils découvrent les bienfaits de la lecture labiale.

Regardons la tv : sans sous-titrage adéquat, cela devient également une galère ! Le dossier revient sur l'historique du sous-titrage et fait le point des démarches actuelles.

La rentrée associative est morose, peu d'associations ont repris leurs activités habituelles, soit par crainte de contagion, soit par la fermeture des salles municipales. Les réunions se font à distance, par Skype ou visioconférence (voir le numéro 38) mais pour les plus sourds d'entre nous ; c'est encore la galère ! Pourtant nos associations réagissent et encadrent leurs adhérents.

Reste l'écrit, l'image et la lecture. Un groupe de jeunes sourds implantés de Perpignan en a eu marre d'avoir « *le cul entre deux chaises* » ; être ni sourd ni entendant, être constamment en porte à faux et incompris. La fraîcheur de leur message nous donne le courage d'en faire autant ; se battre pour obtenir un sous-titrage de qualité, des masques transparents à un prix raisonnable, la possibilité d'adapter le dispositif de sécurité sanitaire sur son poste de travail ou à l'école. Notre fédération a son rôle à jouer, mais également chaque association locale et chaque malentendant.

Et vogue la galère !

■ La Rédaction

Le numéro 1 de 6 millions de malentendants est daté de mai 2001

Notre revue aura 10 ans au printemps 2021.

Le numéro d'avril sera un numéro anniversaire. Vos idées d'articles seront les bienvenues !



6 millions de malentendants

est une publication trimestrielle de l'ARDDS (réalisée en commun par le Bucodes SurdiFrance et l'ARDDS) Maison Vie Associative et Citoyenne du XX^e - 18-20, rue Ramus - 75020 Paris - Ce numéro a été tiré à 2 500 exemplaires

Directrice de la publication : Frédérique Martini • Rédactrice en chef : Aïsa Cleyet-Marel • Rédacteurs : Yann Griset, Danielle Arpaillanges, Madeleine Challan, Oreille & Vie, ARDDS Moselle, Surdi 84, Surdiroise, Malentendants 63, Scop Le Messager, Maripaule Peysson, Christian Guittet, Maxime Garayt, Dr Thamara Dos Santos, Professeur Avan, Christian Hugonnet, Dr Alexis Karacostas, Jean Mer, Maryannick Moal, Aïsa Cleyet-Marel, Anne-Marie Choupin, Johanne Annereau, René Cottin • Crédit photo et dessin : Jean-François Grandjean, Surdi15, Oreille & Vie, Surdiroise, Le Messager, Frédérique Jouvin, Gwendal Le Flem, Christian Guittet, Maxime Garayt, Thamara Dos Santos, Jean Mer, Marie Bertrand, La Rédaction, René Cottin. • Couverture : photos de Marie Bertrand • Mise en page et impression : Ouaf! Ouaf! Le marchand de couleurs • 16, passage de l'Industrie - 92130 Issy-les-Moulineaux • Tél.: 0140 930 302 - www.lmdc.net • Commission paritaire: 0621 G 84996 • ISSN: 2118-2310

Se réunir malgré tout !

Malgré la situation actuelle, le Bucodes SurdiFrance a décidé de se réunir en assemblée générale le 26 septembre dernier. Petit retour sur une rencontre virtuelle qui fut un énorme succès et un tour de force technique.

Tous les ans, le Bucodes SurdiFrance se réunit en mai-juin à l'occasion de son assemblée générale. C'est l'occasion d'échanger, de discuter avec des délégués venant de toute la France. Malheureusement cette année, avec la crise due au coronavirus, cette rencontre prévue initialement à Cherbourg n'a pas pu se faire. Après de multiples reports, il a été décidé d'organiser cette assemblée générale, non pas dans un lieu physique, mais en ligne en utilisant la solution de visioconférence Zoom doublée par un sous-titrage en direct réalisé par la SCOP, Le Messageur qui nous accompagne depuis de longues années dans cet exercice. Tout cela n'a pas été chose aisée entre les questions logistiques, le respect de la réglementation associative et assurer une accessibilité parfaite à tous. Ce fut un travail de longue haleine. Dès fin août, il a fallu mettre à disposition un site web contenant les documents officiels de cette assemblée générale mais aussi les formulaires permettant de déclarer ses délégués et pouvoir voter. Il a aussi fallu accompagner des délégués, parfois perdus dans la jungle de l'informatique durant tout le mois de septembre afin de leur expliquer le fonctionnement, tout cela à distance. Et bien évidemment avant le jour J relancer les retardataires et les têtes en l'air !

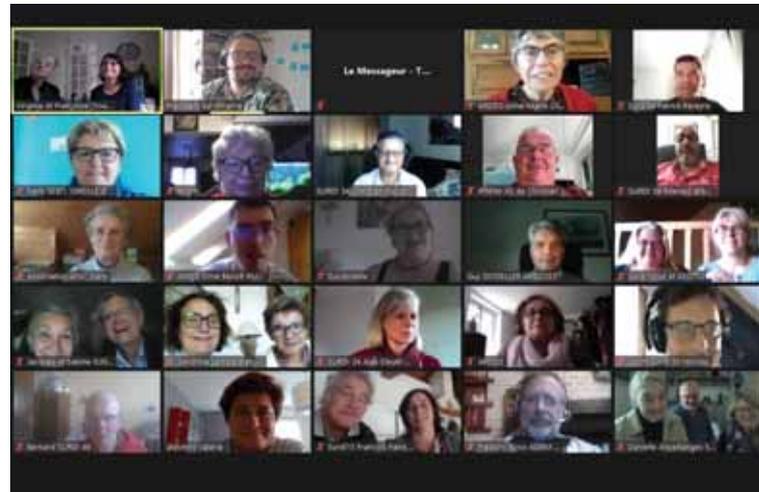
4

5

Notre fédération a encore de beaux jours devant elle et continuera à défendre sans relâche la cause des personnes déficientes auditives en France.

En dehors de ces considérations logistiques, il a fallu concentrer une assemblée générale qui, n'ayant pu se tenir sur plusieurs jours, devait se dérouler sur une demi-journée, tout en ne perdant pas la substantifique moelle de cette rencontre : l'information, la revendication et la convivialité. Le 26 septembre, jour de la réunion, il a fallu pointer et relever les votes de façon numérique pendant les présentations qui furent fluides et compréhensibles pour tous.

Chacun a pu profiter de cette rencontre en choisissant son accessibilité, par l'audio, parfois aidé de la boucle magnétique ou par le texte en intégrant les sous-titres soit dans zoom, soit à part pour avoir une facilité de lecture. Certains ont même décidé de dédier un écran à l'écrit.



Le challenge a été réussi, l'assemblée générale a pu se tenir et les délégués ont pu échanger entre eux et construire des pistes autour de la stratégie du Bucodes SurdiFrance mais aussi des sujets d'actualité. Il a été évoqué les questions liées à la crise sanitaire actuelle, le port des masques, mais aussi la communication partiellement accessible de la part de toutes les institutions qu'elles soient locales ou nationales.

Il convient de remercier l'ensemble des personnes qui ont participé de près ou de loin à la construction de cette assemblée générale : les membres du bureau, le conseil d'administration mais aussi tous les bénévoles du Bucodes SurdiFrance qui, tout au long de l'année, travaillent pour faire avancer la cause des personnes sourdes, devenues-sourdes et malentendantes. En effet une assemblée générale n'est qu'une photographie de l'activité des membres de la fédération ; elle n'aurait pas lieu d'être si aucun bénévole ne participe aux actions.

Merci donc à Aïsa, Anne-Marie, Christian, Claude, Danièle, Dominique, Emmanuel, Emmanuelle, Françoise, Frédérique, Guy, Jacques, Jean-François, Jeanne, Johanne, Lucette, Maripaul, Maryannick, Maud, Nelly, Nicolas, Paul, Philippe, Richard, Solène, Suzanne, Valérie, Virginie, Yann, et bien d'autres encore mais la page n'est pas assez grande...

Cette assemblée générale et le challenge qu'elle a représenté montrent le dynamisme de notre Fédération. Elle a encore de beaux jours devant elle et continuera à défendre sans relâche la cause des personnes déficientes auditives en France.

■ Yann Griset
Président du Bucodes SurdiFrance

L'université d'été du CNCPH

Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) s'est réuni pour la première fois pour une université d'été. Pendant 3 jours, associations, ministres, parlementaires et élus locaux ont échangé sur la situation de l'autonomie des personnes handicapées en France tout en dépassant le cadre de la seule notion de « handicap ». Le Bucodes SurdiFrance y était !

Les universités d'été ont été obligées, à cause de la crise sanitaire actuelle, d'en modifier la forme. Ces trois jours ont été suivis en ligne sur le Facebook du CNCPH.

Presque tous les sujets ont été abordés : l'emploi, l'accessibilité, les discriminations, l'éducation, l'autonomie, la formation, la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH), ce qui est impossible à résumer. N'hésitez pas à consulter les vidéos de ces rencontres sur le Facebook du CNCPH.

De plus, Handi Réseaux 38 a redécoupé le direct par table ronde sur son site : <https://www.handireseaux38.fr/universites-dete-du-cncph-les-debats/>

Que faut-il donc retenir de ces journées ?

Il a été fait plusieurs annonces lors de ces journées qui nous concernent en tant que sourds, devenus-sourds ou malentendants, dont certaines sont en lien avec l'épidémie de Covid que la France vit actuellement.

- Une plus grande présence des personnes handicapées à la télévision afin de montrer la diversité des publics. Cela peut sembler anecdotique mais l'impact que cela peut avoir sur notre société est extrêmement importante.
- Porté par l'ensemble des intervenants de l'université d'été, le masque transparent est incontournable aujourd'hui. Sophie Cluzel, secrétaire d'état au handicap, et le CNCPH demandent sa généralisation dans les écoles, auprès des professionnels de santé, au travail mais aussi dans la vie de tous les jours. La question des identités sourdes est enfin entendue auprès du gouvernement et les spécificités de chaque public, sourds gestuels, sourds oralistes, besoin d'écrit, commencent à être perçues par nos gouvernants. C'est un pas en avant sur lequel il nous faudra être vigilant.
- Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, a fait le vœu d'un « enseignement supérieur inclusif ». Pour elle, l'accès des jeunes handicapés aux études supérieures est une priorité alors qu'aujourd'hui seuls 34 000 inscrits sont en situation de handicap, soit 1,71 % des étudiants. Elle a notamment évoqué l'évolution de l'outil Parcours-Sup, vers un suivi individualisé.
- Mais les annonces les plus intéressantes sont arrivées le dernier jour, lors de l'allocution de Jean

Castex, premier ministre. Il a annoncé le déblocage de 100 millions d'euros pour inciter à l'embauche des personnes handicapées. La prime de 4000 € destinée à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans est étendue à celle de toute personne en situation de handicap sans limite d'âge pour tout contrat de travail signé entre le 1^{er} septembre 2020 et le 28 février 2021. Lors d'un entretien pour le journal Les Échos, Sophie Cluzel a ajouté que cette politique permettrait d'embaucher jusqu'à 40 000 personnes en situation de handicap.

- Concernant l'accessibilité des interventions gouvernementales, Jean Castex, ayant signalé qu'un de ses neveux étant sourd signant (donc sensibilisé à la question de la surdité !), s'est engagé à mettre en place une communication accessible dans l'ensemble des ministères en commençant par lui-même pour montrer l'exemple.

Vous le lisez, il y a beaucoup d'annonces !

Il nous faudra maintenant être attentifs à leur mise en place effective. Certaines ont déjà des impacts extrêmement visibles, notamment sur la question de l'emploi et de l'accessibilité du poste de travail. Mais la question de l'accessibilité des messages gouvernementaux en direct reste encore ouverte. Plus d'un mois après ces universités d'été, ceux-ci restent aléatoirement accessibles.

■ Yann Griset
Président du Bucodes SurdiFrance

Qu'est-ce que le CNCPH ?



Créé par la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, renforcé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le CNCPH est une instance consultative placée auprès du Ministre chargé des personnes handicapées. Il a pour mission d'assurer la participation des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques. Il peut être saisi ou se saisir lui-même de toutes questions relatives à la politique du handicap. Le CNCPH a une mission d'évaluation de la situation des personnes handicapées et de propositions d'actions portées à l'attention du Parlement et du Gouvernement français. ■

Les masques transparents

Depuis le début du confinement, les associations de malentendants ont compris que les masques allaient être un obstacle majeur à la communication de leurs adhérents. Le Bucodes SurdiFrance a pris le problème en charge très rapidement en alertant les élus, les collectivités, les ministères. Son président a porté au CNCPH, le problème des masques transparents, de leur homologation et de leur fabrication.

Début octobre, nous pouvons confirmer que quatre masques à fenêtre sont homologués DGA, tous fabriqués en France.

- Le masque Sourire Odiora, fabriqué à Lyon, dans des ateliers favorisant l'emploi de personnes handicapées. Site : odiora.fr
- Le masque transparent de Toulouse. Site : masqueinclusif.com
- Le masque Beethoven, fabriqué au Pays Basque. Site : www.wherethedaffodilsgrow.fr/produit/306701/
- Les masques Lux&Elles, produit à Limoges : <https://luxetelles.fr/> (contact : squeyroi@luxetelles.fr)

Ces masques sont malheureusement d'un coût élevé. Nous notons avec satisfaction, les prises en charges de la part des fonds d'insertion.

L'Agefiph et le FIPHP proposent de les prendre en charge. Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHP) et l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des

personnes handicapées (Agefiph) pour le secteur privé, proposent des dispositifs valables pour une période de trois mois renouvelable en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Dans le secteur privé

Toutes les situations exceptionnelles, entraînant des surcoûts sont étudiées par l'Agefiph en vue d'une aide au financement.

L'Agefiph intervient selon plusieurs modalités :

- Une aide exceptionnelle concernant les surcoûts des équipements spécifiques de prévention du risque Covid-19, comprenant tous les équipements de protection spécifiques au bénéfice d'une personne handicapée et du collectif dans lequel elle travaille.
- Le financement du surcoût entre le prix d'un masque classique et le prix d'un masque inclusif, sur la base du coût réel supporté par l'entreprise (sachant que le coût des masques inclusifs agréés n'excède pas 15 €).
- L'éligibilité du salarié handicapé et de son collectif de travail. Par exemple, si une personne sourde ou malentendante travaille dans un service de dix salariés, l'Agefiph prendra en charge les dix masques nécessaires pour toutes les personnes du service.

Dans le secteur public

La FIPHP apporte son soutien selon différentes modalités :

- Une aide au titre de « l'aide à l'environnement de travail ».
- Un financement à hauteur de 80 % du coût du masque inclusif, dans la limite de 12 € maximum de prise en charge par masque. Exemples :
- L'éligibilité de l'agent handicapé et de son collectif de travail (sur la base d'une note circonstanciée de l'employeur justifiant la quantité demandée à fournir).

D'après la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Mais qu'en est-il de tous les établissements recevant du public ? Les accueils d'administration, les commerces, etc. ? La bataille est loin d'être gagnée !

Côté pratique : pour éviter (ou retarder) l'apparition de buée, appliquer du savon sec sur l'intérieur de la partie transparente et essayer avec un chiffon doux. On peut aussi l'enduire de mousse à raser avant de l'essuyer doucement.

■ La Rédaction

6

7

Une action de La Fondation Pour l'Audition

Elle n'a pas attendu pour mettre en place un projet, dans ce sens. Connaissant bien les malentendants et leurs besoins, elle a compris immédiatement le problème posé par les masques opaques. Elle s'est associée à ODIORA, pour le lancement de la production de masques à fenêtre permettant la lecture labiale. Ayant acheté un stock de 5 000 masques, elle en a consacré plus de la moitié à des associations. Les autres ont été distribués à des professionnels de la santé auditive, des institutionnels, des structures tournées vers l'aide aux personnes sourdes ou malentendantes, des médias. Dès juillet

et jusqu'en septembre, des masques ont été envoyés aux associations du Bucodes qui en avaient fait la demande, aux quatre coins de France !

6 millions de malentendants se fait le porte-parole des associations, pour remercier vivement la Fondation pour ce nouvel investissement au bénéfice des personnes sourdes et malentendantes.



Sourds dingues de l'accessibilité

Quand les Auvergnats se rencontrent autour d'un projet.

Grâce à notre expérience et nos activités associatives, nous connaissons bien les besoins des malentendants et nous savons que de nombreuses solutions existent pour palier à cette déficience. Or, ces solutions sont le plus souvent inconnues du grand public et hélas bien souvent aussi des établissements qui organisent des réunions ou des rencontres sans sonorisation.

Le projet mis en œuvre par Surdi 15 est né de ce constat, dès 2018.

- Sonoriser ces lieux de rencontre ou salles de réunion afin d'assurer l'accessibilité sonore à tous, malentendants ou non. Pour ce faire, l'association Surdi 15 s'est équipée de différentes aides techniques mobiles afin de les expérimenter, de les présenter et d'effectuer des démonstrations.
- Depuis deux ans les adhérents de la commission technique de Surdi 15 ont étudié les besoins de différentes structures pour la sonorisation de salles etc.
- Ils ont été conseillés et orientés par Sigrid et Erik qui représentent la marque Humantechnik.
- Surdi15 a acquis le matériel Humantechnik (gamme Xepton) auprès de l'entreprise Axe Audio de Valenciennes pour faire des démonstrations.

Grâce à ces acquisitions, les démonstrations effectuées en 2020 par Surdi 15 se sont avérées fructueuses. Depuis, certains établissements, des EHPAD en particulier, ont choisi de les acquérir.

Un EHPAD du Cantal a équipé une douzaine d'établissements grâce à une subvention de la région Auvergne Rhône Alpes.

Le matériel, un système HF (Haute Fréquence) modèle Xepton de Humantechnik, est composé de :

- Des émetteurs avec micro pour ceux qui parlent (3 maxi en même temps)
- Des récepteurs avec casque ou collier magnétique pour ceux qui écoutent.

La transmission entre les émetteurs et les récepteurs est une transmission sans fil par les ondes (ici c'est du 2.4 GHz, fréquence similaire au wifi, mais il existe des systèmes utilisant des fréquences similaires à la FM). Les récepteurs avec collier magnétique sont parfois appelés « boucles magnétiques individuelles » car ils utilisent la position T de l'appareil auditif, mais c'est différent d'une installation de boucle magnétique avec un câble dans une salle sonorisée. On peut ajouter une enceinte pour les participants qui ne portent pas de récepteur.



Ces équipements répondent aux besoins des malentendants en souffrance, exclus de certaines activités et en risque d'isolement. En outre, ils sont mobiles et faciles à utiliser.

Vient ensuite le temps du partage d'expérience avec l'association voisine

Dernièrement, Surdi 15 est venu présenter sa démarche et le matériel acquis aux membres du bureau de Malentendants 63. Ceux-ci ont pu tester et apprécier le matériel qui permet la conversation à deux ou en groupe, avec une réelle participation en réunion, ainsi que l'écoute de la TV, de la musique...

Les adhérents de Malentendants 63 ont été très intéressés par ces solutions, agréablement surpris par la qualité et le confort d'écoute pour tous, appareillés (avec ou sans touche T) ou non appareillés.

Cette rencontre va permettre aux deux associations de poser les bases de leurs actions futures visant l'accessibilité, une véritable inclusion et un lien social pour tous.

Le contexte actuel de port du masque dans les réunions rendent la communication très difficile, que l'on soit déficient auditif ou non, les participants à ces échanges ont conclu que de tels équipements sont indispensables.

Ces échanges se sont prolongés autour d'un repas très convivial ! Des relations amicales, constructives sont une des chances du réseau de SurdiFrance...

■ Pour le réseau Auvergne,
Danielle Arpaillanges, Surdi 15
et Madeleine Challan, Malentendants 63

Les associations nous écrivent

C'est un tour d'horizon de l'activité des associations et sections, pendant et après le confinement et les conséquences de la situation sanitaire sur la rentrée associative.

La rentrée d'Oreille et Vie

À Oreille et Vie les contacts ont été maintenus pendant toute la durée du confinement et au déconfinement : contacts entre les membres du conseil d'administration, informations envoyées aux adhérents. Merci Internet ! Pour ceux qui ne l'ont pas, quelques courriers. Une réunion des membres du bureau par Skype en juin a permis de poser les jalons de la reprise.

Nous avons repris les permanences à Lorient et à Vannes et, dès le 12 septembre, l'équipe vannetaise a tenu un stand au forum des associations de Vannes. Ce fut l'occasion d'expérimenter les masques inclusifs donnés par la Fondation Agir pour l'Audition.

Le lendemain nous avons programmé une petite randonnée avec pique-nique sur la renommée Ile aux Moines, dans le Golfe du Morbihan. Cette sortie, qui était ensoleillée, a attiré vingt-trois personnes. Elles ont découvert une partie de l'île moins fréquentée que les autres qui offre des vues variées. Là encore quelques masques à fenêtres ont été sortis pour la traversée en bateau et la visite d'une chapelle.

Pour sa part, la ville de Lorient a choisi d'annuler le forum de rentrée tout en invitant les associations à envoyer des documents numériques pour les mettre dans la rubrique « *rentrée des associations* » sur le site Internet de la ville de Lorient. Oreille et Vie a alors imaginé un film pour présenter l'association et ses

activités, donner des témoignages de nouveaux adhérents. Chacun peut le voir sur YouTube au lien <https://youtu.be/3WOJ66CWAry>

Le conseil d'administration va se réunir, cette fois physiquement, le 26 septembre pour élaborer le programme des mois à venir... Si l'invasion du Covid le permet...

La Section ARDDS Moselle reprend ses activités

Le déconfinement a été une petite bouffée d'air frais pour la majorité d'entre-nous, coupés de tout contact, surtout pour les personnes ne disposant pas des dernières technologies (internet, smartphones...).

Nos adhérents s'impatientent pour se retrouver et pouvoir à nouveau échanger, mais l'accès aux salles (rencontres amicales et ateliers de Lecture Labiale) n'a été autorisé qu'à partir de septembre : toutefois, après concertations avec les autorités locales, les conditions ne sont pas optimales tant que nous ne disposerons pas des masques inclusifs, sachant que le redémarrage est souhaité début octobre.

Toutes les manifestations et conférences que nous avons dû différer à l'automne ne pourront avoir lieu, les intervenants (provenant en partie du milieu hospitalier) n'étant pas enclins en cette période d'incertitude, à y participer, et ce pas avant le printemps 2021. Depuis mars et jusqu'à nouvel ordre de la préfecture, nous continuons à intervenir à distance pour l'étude des dossiers « *Sous-commission Départementale Accessibilité* ».

Nous profiterons des semaines à venir pour faire la promotion des masques inclusifs auprès du professions médicales, paramédicale, EHPAD et dans diverses administrations.

Surdi 84

Pour Surdi 84 tout est compliqué, la salle qu'on nous prête pour nos réunions est interdite à toutes les associations, compliqué aussi d'organiser des sorties. Beaucoup d'adhérents restent craintifs face au virus qui circule, ce qui est légitime !

Nous avons quand même pu participer à deux forums locaux des associations.

Les personnes intéressées par notre association, étaient difficile à comprendre à cause des masques.

8

9





Nous pouvions baisser le masque sur le stand en mettant la distance, mais les visiteurs ne le baissaient pas.

Des enseignants sont venus nous expliquer la problématique des masques avec des enfants de CP qui apprennent à lire. Les professeurs de langue étrangères en collège, rencontrent les mêmes difficultés.

Un communiqué de l'Education Nationale annonce des masques transparents, mais quand ?

Nous espérons que la situation sanitaire va s'améliorer car le port du masque est vraiment une catastrophe pour nous malentendants.

■ Valérie Davy, Surdi 84

La rentrée de Surd'Iroise s'est faite ce samedi 19 septembre à Plabennec

Nous avons dû auparavant établir un protocole : ouverture des portes des locaux restreinte, désinfection des tables et des chaises, aération de la pièce. Quelques-uns de nos adhérents avaient reçu une formation pour être référent Covid de notre association. Ils étaient présents.

Trois nouvelles personnes sont venues, nous avons échangé nos expériences et surtout avons abordé la problématique des masques opaques. Nous avons distribué les masques offerts aux associations par la Fondation pour l'Audition, fait la promotion de la revue **6 millions de malentendants** et distribué aussi des autocollants « *je lis sur les lèvres* » édités par le Bucodes SurdiFrance -devenus encore plus précieux depuis le 1^{er} septembre. Nous allons d'ailleurs relancer une commande de badges avec le même slogan très vite, on ne peut plus s'en passer car il rend notre problématique plus rapidement visible.

Nous avons informé les participants qui travaillent que les employeurs ont des aides pour que les collègues des personnes déficientes auditives soient équipés de masques transparents.

Nous étions en petit comité dans une salle qui ne peut recevoir que neuf personnes, la prochaine fois nous serons dans une salle plus grande où nous pourrions être vingt et surtout où nous pourrions retirer les masques lors de la rencontre en respectant distances et protocole.

À la fin de la rencontre les bulletins d'adhésion ont été remplis. Émotions, joies et partages d'expériences : enfin !

■ Surd'Iroise

Malentendants 63

Suite à l'action « *masques inclusifs* » initiée par le Bucodes SurdiFrance et l'homologation des premiers masques, nous avons reçu cinquante masques offerts par la Fondation pour l'Audition.

Merci au Bucodes SurdiFrance et la Fondation !

Le 10 septembre, FR 3 demande notre participation pour effectuer un reportage sur les masques à fenêtre transparente. Nous acceptons avec plaisir et un rendez-vous est pris pour le lendemain matin, le reportage devant passer dans la journée, pas le temps de déléguer.

Toute fière et pour bien le montrer, j'arbore le fameux masque lors du reportage et de l'interview. J'explique de mon mieux en quoi ces masques vont répondre aux besoins des malentendants mais aussi des jeunes enfants, des personnes âgées...

Mais je sens bien que la buée se forme sur la fenêtre. Les personnes qui ont suivi le reportage ont bien vu cette buée et ces gouttelettes d'eau qui gênent la visibilité.

Conclusion, moi qui voulais montrer l'efficacité de ces masques, j'ai aussi montré leur limite.

Quelle déception ! il nous faut donc travailler encore à l'amélioration des masques à fenêtre et pourquoi pas à la production de masques entièrement transparents et respirants. Des chercheurs et une start up suisse ont un projet prometteur mais quid du coût ?

■ Pour Malentendants 63, Madeleine

Le sous-titrage et le Bucodes : histoires et préhistoire !

Parmi les premières revendications du Bucodes - au côté notamment du remboursement de l'appareillage de la 2^e oreille - figurait le sous-titrage à la télévision.

Un groupe de travail fut conduit par Mr Baudy : pétitions, lettres des adhérents aux chaînes publiques, rencontres... exercices de longue haleine !

Le premier procédé de télétexte Antiope, a vu le jour en France et a été diffusé dès 1979 sur Antenne 2 ; en Grande-Bretagne c'est le procédé CEEFAX qui se développe.

Un décodeur Antiope était un **boîtier adjoint**, relié à un téléviseur via une prise **Péritel**, mais Grundig France commercialisa des téléviseurs avec décodeur Antiope intégré à partir de 1983, suivi par d'autres constructeurs. Les anciens se souviennent des galères pour équiper leur téléviseur avec LE bon décodeur !

À partir de **1983**, le système est utilisé par Antenne 2 pour le **sous-titrage pour sourds et malentendants** : trois émissions sont sous-titrées à la fin de l'année. En 1984, ce sont quinze émissions sur les trois chaînes qui sont sous-titrées, puis trente en 1985. Antiope a finalement été remplacé par le système européen de télétexte.

Dans nos archives nous avons trouvé la trace d'un Trophée-Bucodes pour récompenser l'hebdomadaire donnant le plus d'informations fiables concernant les émissions sous titrées (1994), Trophée relancé en 1995 afin de récompenser le présentateur du journal télévisé se faisant le mieux comprendre par les sourds

et malentendants. Malheureusement nous n'avons pas retrouvé plus d'informations sur les nominés !

Les associations de devenus sourds et malentendants se sont toutes mobilisées sur ce sujet et c'est grâce à un travail de fond, réalisé avec l'UNISDA (Union Nationale pour l'Insertion des Déficiants auditifs) que l'accès à l'information est réellement entré dans la loi en 2010...

Les obligations prévues par la loi

Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986

- Le 5° bis de l'article 28 (services de télévision autorisés en hertzien terrestre) et le I de l'article 33-1 (autres services de télévision) disposent que le Conseil supérieur de l'audiovisuel intègre dans les conventions des chaînes de télévision privées les dispositions relatives à l'accessibilité des programmes aux personnes sourdes ou malentendantes.
- La loi prévoit que les chaînes dont l'audience moyenne annuelle est supérieure à 2,5 % de l'audience totale des services de télévision rendent accessible la totalité de leurs programmes (à partir du 12 février 2010), à l'exception des messages publicitaires.
- Pour les services de télévision dont l'audience est inférieure à 2,5 %, une convention conclue avec le CSA fixe les proportions de programmes accessibles.

Grâce à la loi sur l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005, le sous-titrage de toutes les émissions par les chaînes hertziennes et les chaînes ayant une audience minimum de 2,5 % est une obligation légale en France dès 2010. Les journaux télévisés, les émissions de débat, les émissions de variétés ou tout autre programme diffusé en direct ou en semi-direct devront donc tous être sous-titrés.

L'accès à l'information est réellement entré dans la loi en 2010

La préhistoire du sous-titrage en France : René Cottin y était !

C'était en janvier 1976. J'étais alors secrétaire général du Bucodes. Marcel Julian, président d'Antenne 2 et Jacques Chancel principal journaliste de cette chaîne, m'invitèrent à partager leur petit déjeuner à la Maison de l'ORTF.

À l'époque, c'était assez courant que les patrons d'entreprises invitent à leurs repas des gens susceptibles de leur fournir des informations et des arguments pour élaborer leurs grands projets. J'entendais encore assez bien et je n'ai pas été trop gêné pour participer à l'entretien. Entre deux tasses de café, je leur ai exposé le cas des devenus sourds et malentendants, en insistant sur le fait qu'ils représentent une part importante de la population et que pour eux le sous-titrage est un élément fondamental de réhabilitation. Je me souviens que se posait déjà le problème de la transcription intégrale ou de la nécessité de synthétiser la parole avant de la transcrire.

Deux ans plus tard, les sous-titres apparurent pour la première fois sur la chaîne, à petite dose. On était encore loin des 100 %.

Puis ce fut le Moyen Âge : Lucien Renaudot, ancien président de l'ARDDS, témoigne

À la suite de René Cottin, l'ARDDS s'est beaucoup mobilisée à l'époque pour pouvoir avoir accès à la télévision, aux théâtres ainsi qu'au téléphone.

J'ai participé dans les années 70, avec Antenne 2 à la mise au point de ce sous-titrage ; les premiers essais ont été fait à mon domicile. Les débuts n'étaient pas terribles, il y avait beaucoup de mots erronés, il a fallu pas mal travailler sur une compression de la parole.

J'ai travaillé avec d'autres chaînes, la 3, Canal plus. Jamais la Une a accepté de nous recevoir malgré nos nombreuses demandes.

Un correspondant, Monsieur Arnould, raconte son initiative personnelle

Les circonstances m'ayant permis de jouer un certain rôle dans la création des sous-titres à la télévision pour sourds et malentendants, je voudrais vous en raconter l'histoire.

À la suite d'un traitement antibiotique mal maîtrisé, ma femme était devenue totalement sourde dans les années 70 et, comme les techniques de sous-titrage se développaient au début des années 80, l'idée m'est



venue de faire financer le sous-titrage des trois chaînes de télévision existantes à l'époque par une légère augmentation de la redevance payée par chaque téléspectateur.

J'ai alors pris contact avec Monsieur Pierret, député des Vosges et rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, pour qu'il fasse introduire cette disposition dans la loi de finances en cours de discussion à l'assemblée. Il a trouvé l'idée excellente.

Le jour de la discussion à l'Assemblée Nationale, Christian Pierret m'avait invité dans la tribune pour assister à la séance, il a en effet présenté cette disposition au vote des députés. C'est alors qu'à sa grande surprise le Ministre des Communications, est intervenu en déclarant qu'il était très sensible aux problèmes des sourds et malentendants, que l'idée était certes intéressante, qu'il allait l'examiner avec beaucoup d'attention, mais qu'en attendant il demandait aux députés de sursoir à une telle décision. Bref, un enterrement de première classe !

Après la séance Christian Pierret est venu me voir pour me dire qu'il allait essayer une autre voie. Deux jours après François Mitterrand est allé visiter un centre de formation pour sourds et il a fait une déclaration publique indiquant qu'il allait prendre les dispositions pour que les sous-titrages à la télévision se développent immédiatement. Bien joué !

Je voudrais ajouter que je ne fais pas partie des cercles du pouvoir et que mes contacts sont le simple résultat d'une détermination sans faille à faire aboutir une idée.

Il suffit d'agir, à bon entendeur salut pour d'autres avancées dans ce domaine !

■ Maripaul Peysson

Sous-titrage : de quoi parle-t-on ?

Derrière le texte qui s'affiche sur nos écrans se cache tout un éventail de techniques complémentaires, indispensables pour l'accessibilité aux personnes malentendantes. Dans cet article, les interprètes de l'écrit du Messager proposent un aperçu des enjeux et des coulisses du monde du sous-titrage.

**Sous-titrage en direct ou en différé à la télévision :
quelles sont les différences ?**

Florie : Les sous-titres des programmes diffusés en différé dits « *de stock* » (séries, films, documentaires, émissions de divertissement) sont réalisés à l'avance. Ils sont parfaitement synchronisés et positionnés au plus proche de la source sonore sur l'image pour une meilleure identification des différents interlocuteurs. La chaîne de télévision envoie la vidéo du programme au laboratoire de sous-titrage. Le sous-titreur, à l'aide d'un logiciel professionnel, transforme le contenu oral en un discours écrit, et ajoute les informations sonores. Il faut en moyenne une heure de travail pour sous-titrer cinq minutes de programme.

Les sous-titres des émissions en direct (journaux télévisés, événements sportifs, débats) sont créés en temps réel. La méthode la plus répandue est celle du sous-titrage par reconnaissance vocale. Les équipes fonctionnent en binôme : un « *speaker* » reçoit le son de l'émission dans son casque-micro, il dicte ce qui doit s'écrire (mots, ponctuation, noms des intervenants), le logiciel le retranscrit. Dans le même temps, un « *correcteur* » rectifie les erreurs avant que le sous-titre ne soit « *envoyé* » pour s'afficher à l'écran. Parfois, un « *souffleur* » est présent en renfort.

À la télévision, la volonté d'arriver à un affichage avec zéro faute crée des temps de latence plus importants, au détriment de l'accessibilité : le temps de corriger avant l'affichage des sous-titres, le différé s'allonge et le téléspectateur perd toute synchronisation entre l'image et le texte. L'équipe de sous-titrage reçoit le signal télé en même temps que tout le monde.



Un événement sous-titré en temps réel

**Connaissez-vous le code couleur
des sous-titres ?**

Les sous-titres « *pour sourds et malentendants* », au cinéma ou à la télévision respectent un code couleur défini dans une charte signée par le Conseil Supérieur d'Audiovisuel (CSA) et les professionnels qui réalisent ces sous-titres.

Blanc : locuteur visible à l'écran (même partiellement)

Jaune : locuteur non visible à l'écran (hors champ)

Rouge : indications sonores

Magenta : indications musicales et paroles des chansons

Cyan : pensées d'un personnage ou d'un narrateur dans une fiction, commentaires en voix hors champ dans les reportages ou les documentaires

Vert : pour indiquer l'emploi d'une langue étrangère

On pourrait imaginer que ce décalage puisse être rattrapé par l'envoi du signal TV quelques secondes plus tard aux téléspectateurs, mais aujourd'hui ce n'est pas le cas. C'est un exemple de situation où on peut très bien avoir un sous-titrage de qualité mais qui n'apporte pas de véritable accessibilité.



Florie en train de transcrire lors de l'AG d'Ef'hoh 2026, organisée par le Bucodes SurdiFrance et l'ARDDS Île-de-France

Au Messager, nous réalisons uniquement du sous-titrage en direct et nous ne sous-titrons pas d'émissions télévisées mais des colloques, des réunions, des webinaires, des vidéos en direct et des appels téléphoniques. Chez nous, les sous-tituteurs sont des « *interprètes de l'écrit* » qui réalisent les prestations de sous-titrage à distance : son et texte sont transmis par internet.

Vous êtes tous les trois interprètes de l'écrit : parlez-nous de votre métier !

Florie : Sous-titreur ? Opérateur de sous-titrage ? Adaptateur ? Transcripteur ? Au Messageur, nous avons choisi de parler « *d'interprète de l'écrit* ». Le processus mental – mélange d'oral et d'écrit – se base sur les techniques d'interprétation classiques pour les transposer à l'écrit. Un interprète de l'écrit doit faire plusieurs choses à la fois : mémoriser un message source, le répéter tout en continuant d'écouter la suite du discours, insérer la ponctuation dans les phrases, lire ce qui s'affiche sur son écran d'ordinateur et corriger les éventuelles erreurs au clavier si besoin. Une diction parfaite est nécessaire pour dicter le texte au logiciel de reconnaissance vocale. Souvent, l'interprète de l'écrit ne dicte pas comme il parlerait : pour que le logiciel commette le moins d'erreurs possible, l'interprète ruse à l'aide de techniques de « *respeaking* ». Il insiste sur certaines liaisons, découpe des syllabes, ajoute des pauses, change la prononciation de certains mots, etc. Il doit aussi gérer le timbre de sa voix, car quand certains orateurs s'enthousiasment, l'interprète de l'écrit doit savoir modérer son intonation. Il a la particularité d'être touche-à-tout, mais il apparaît évident qu'il ne peut pas être un spécialiste de tous les domaines abordés lors des manifestations qu'il couvre. Il doit faire preuve de curiosité intellectuelle et ne pas avoir peur de se familiariser avec des sujets inédits. Savoir gérer le stress et la fatigue dus à une concentration intense est aussi un aspect important du métier. C'est un métier rare : à l'heure actuelle, on ne recense qu'une cinquantaine d'interprètes de l'écrit en France.

Samuel : L'interprète traduit les propos oraux de la manière la plus exhaustive possible. Il produit des phrases, avec la ponctuation adaptée, débarrassées des tics de langages pour permettre une lecture fluide dans un français écrit correct. L'accessibilité tient aussi à la forme du texte : passer à la ligne à chaque changement de sujet, mettre un tiret et nommer la personne qui prend la parole... L'interprète est un allié des personnes malentendantes au service de l'accessibilité. Il propose le texte le plus lisible, en tenant compte de la fatigabilité liée à l'exercice de lecture constant.

Muriel : Comme tout professionnel, l'interprète de l'écrit suit un ensemble de règles de déontologie et de conduite. Elles s'articulent autour de quatre grands principes : fidélité de la transcription, confidentialité, impartialité et respect de l'autonomie des personnes.

En visioconférence, comment ça se passe ?

Muriel : En visioconférence, on invite l'interprète de l'écrit dans la conversation. Il se fait discret, coupe sa caméra et son microphone. Ainsi il reçoit le son et suit le déroulement des échanges. Les sous-titres peuvent

© Frédérique Jouvin



être incrustés directement dans le logiciel de visioconférence ou être ouverts dans une fenêtre à part, sur le même écran mais aussi pourquoi pas sur une tablette ou un téléphone posé à côté.

Qu'est-ce qui fait un sous-titrage de qualité ?

Florie : Idéalement, on aimerait que la voix dont on doit restituer fidèlement les propos soit parfaitement audible : claire, posée, avec un débit ni trop rapide, ni trop lent, avec un respect inné de la syntaxe, et – cerise sur le gâteau – un sujet maîtrisé. Malheureusement, partant de notre déjà longue expérience, les bons orateurs se font assez rares ! Il faut donc s'appuyer sur d'autres ressorts pour obtenir un sous-titrage qualitatif.

Muriel : Un sous-titrage réussi est aussi un sous-titrage préparé. L'interprète de l'écrit prend connaissance du sujet, du champ lexical qu'il intègre et adapte en amont de son intervention. La qualité du son reçu est également primordiale. Nos interprètes de l'écrit intervenant le plus souvent possible à distance, nous avons beaucoup travaillé sur la transmission du son de la voix vers les oreilles des malentendants, mais aussi vers celles des transcripteurs qui ont besoin d'entendre très distinctement les propos à retranscrire. À ce titre, la Diluz, sono mobile imaginée et fabriquée par Le Messageur, joue parfaitement son rôle de captation et de transmission de la voix. Sa petite sœur prometteuse, l'application Messag'in, qui tient dans un smartphone, est tout aussi efficace. Pour finir sur les aspects techniques, il faut s'assurer d'un débit internet suffisant et stable.



Samuel : Le Messageur a identifié des pratiques inclusives de communication, comme l'usage du microphone comme bâton de parole, qu'il diffuse largement lors de sensibilisations à la surdit . En plus d'am liorer significativement l'acc s aux  changes, elles ont un impact sur les conditions de r alisation de la transcription simultan e et en am liorent la qualit .

Et les sous-titres automatiques ? Dans quels cas  a fonctionne et pour quels r sultats ?

Samuel : L'intelligence artificielle ne peut pas, (ou en tout cas pas encore !), remplacer le travail d'un interpr te de l' crit pour restituer de mani re fiable le propos transcrit. La F d ration mondiale des associa-

tions de personnes malentendantes (IFHOH) et la F d ration mondiale des personnes sourdes (WDF) indiquaient l'an dernier dans une d claration conjointe qu'  ce jour : « *la reconnaissance vocale automatique ne peut remplacer une prestation de sous-titrage r alis e par un interpr te, en raison d'une fiabilit  insuffisante* ». Dans des situations comme les r unions professionnelles o  il faut  tre s r de ce qui se dit, ou encore lors de colloques, quand il y a du jargon technique, des noms propres (de lieux, de personnes...), l'interm diaire d'une oreille humaine reste incontournable. En pr tant ses oreilles, l'interpr te de l' crit se porte garant que le sens est respect .

Mais nous communiquons tout au long de la journ e et il n'est pas envisageable de proposer de faire sous-titrer l'ensemble de ces  changes par des interpr tes de l' crit. De ce fait, l'utilisation des logiciels de reconnaissance vocale peut s'av rer tr s utile, lors de discussions sans enjeux forts, par exemple pour des conversations informelles, professionnelles, amicales, avec une ou deux personnes, qui vont s'exprimer parfaitement, en dictant, et qui vont-elles-m mes v rifier sur l' cran que les propos tenus sont bien transcrits.

Retrouvez plus d'information sur notre site internet : lemessageur.com

■ Florie, Muriel et Samuel
Scop Le Messageur

Quelques  l ments de lexique

Le propos est un peu technique. Voici donc un lexique pour  viter de vous m langer les pinceaux !

Interpr te de l' crit

C'est le nom donn  aux interpr tes qui transforment des propos  nonc s oralement en texte, en direct et   la vitesse de la parole.

V lotypie

V lotypie d signait initialement une technique d' criture rapide, utilisant un clavier V lotype, con u pour taper des accords de lettres, comme sur un piano. Son usage est aujourd'hui entr  dans le vocabulaire courant et tend   s' largir pour d signer le sous-titrage en temps r el   la vitesse de la parole, quelle que soit la technique employ e.

St notypie

Invent e au d but du 20^e si cle par Marc Grandjean, la st notypie utilise un clavier sp cifique appel  *st notype*. Il permet de transcrire des phon mes et ne prend pas en compte les fautes d'orthographe.   l'origine, ces claviers  taient munis d'un rouleau papier sur lequel sortait la retranscription des caract res tap s. Le st notypiste devait ensuite reprendre la bande pour r  crire l'ensemble du contenu en

fran ais. D sormais, un logiciel informatique a remplac  cette bande papier pour traduire directement les caract res tap s en fran ais  crit, ce qui permet de transcrire en simultan . On parle de *transcription assist e par ordinateur* (TAO).

Transcription voix/clavier

C'est la technique utilis e par les interpr tes de l' crit du Messageur. Avec l'appui d'un logiciel de reconnaissance vocale, ils utilisent la dict e vocale et un clavier classique pour transcrire les mots prononc s oralement   la vitesse de la parole.

Reconnaissance vocale automatique

La reconnaissance vocale automatique s'appuie  galement sur la transcription de parole en texte mais sans l'interm diaire d'un interpr te.

Traduction intra-linguale

Il s'agit de traduire les propos d'une langue vers cette m me langue. Dans le cas du sous-titrage r alis  par des interpr tes de l' crit, la traduction se fait du fran ais parl  vers le fran ais  crit. Un interpr te de l' crit ne peut pas passer de l'anglais parl  au fran ais  crit, par exemple (deux personnes diff rentes, aux comp tences distinctes interviennent dans ce cas de figure).

Actions en faveur du sous-titrage à la télévision et au cinéma

Constatant d'une part la dégradation continue du sous-titrage à la télévision, d'autre part le refus de plus en plus fréquent des cinémas de projeter la version sous-titrée (VFST) des films français, l'ARDDDS a décidé d'agir. Consultez notre site Internet* et n'hésitez pas à agir vous aussi.

S'agissant de deux problèmes bien distincts, ce sont deux actions que l'ARDDDS a menées. Et c'est possible : la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui a maintenant la même valeur juridique que les Traités, nous garantit le droit à une bonne administration et celui de participer à la vie de la communauté, notamment culturelle. Si nécessaire, nous pourrions saisir le Défenseur des Droits...

Le sous-titrage à la télévision

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) a notamment pour mission de veiller à l'accessibilité des programmes. Nous l'avons donc saisi d'une plainte le 25 août, complétée le 15 septembre par de nouveaux éléments. **Nous reviendrons en janvier sur la réponse du CSA, reçue trop tard pour être traitée ici.**

Le CSA a publié son rapport annuel 2019 en juillet 2020 : *La représentation du handicap à l'antenne et l'accessibilité des programmes de télévision aux personnes handicapées*. Nous avons été très surpris qu'il s'intéresse au volume horaire du sous-titrage, mais fort peu à sa qualité. Deux des actions programmées pour 2020 concernent l'audiodescription et la LSF, aucune le sous-titrage.

Or la qualité du sous-titrage en direct, essentielle pour les malentendants, est globalement désastreuse et en baisse : les deux critères définis par la Charte du 12 décembre 2011 (Distinction des intervenants par l'indication de leur nom et Réduction du temps de décalage entre le discours et le sous-titrage... Tous les propos porteurs de sens doivent être rapportés) ne sont pas respectés.

En pratique, les sous-titres des journaux télévisés, quand il y en a, sont généralement affichés avec un retard de 10 à 15 secondes, ce qui est vraiment dérangeant – ils arrivent parfois hors de propos, sur les images du reportage suivant. Le malentendant qui en a besoin doit se concentrer sur les sous-titres pour ne pas risquer de les manquer, ce qui lui fait perdre le fil de l'émission. Pire même, il arrive fréquemment que le retard dépasse 20 secondes ou que les sous-titres soient au contraire affichés en avance sur les propos,

ce qui n'est pas moins perturbant car les malentendants ne disposent alors plus d'aucune aide.

En outre, lorsque les paroles prononcées présentent une difficulté de compréhension (par exemple, le nom d'un invité ou d'un lieu), les mots « *incompréhensibles* » sont purement et simplement passés sous silence. Parfois même, ce sont des phrases entières qui sont sautées, sous prétexte de rattraper le décalage pris par rapport au direct.

Le discours se comprendrait mieux et la difficulté du sous-titrage serait indiscutablement moindre si les journalistes articulaient, ne coupaient pas la parole et parlaient moins vite. Leur employeur ne peut-il pas leur imposer, avec l'aide du CSA, un code de bonne conduite et les inviter à suivre des cours de remise à niveau si nécessaire, ce qui permettrait aux malentendants de se tenir informés ?

N'hésitez pas à suggérer à vos proches de regarder un journal télévisé une première fois sans le son, puis une seconde avec le son : cela leur permettra de comparer les deux versions et de voir clairement, par eux-mêmes, ce qu'ils ont manqué. Ils pourront ainsi imaginer ce que nous subissons en permanence.

La qualité du sous-titrage des allocutions présidentielles a été exemplaire, bien loin de ce à quoi nous sommes habitués. L'ironie cinglante de certains journalistes suite à quelques fautes de frappe est révélatrice de leur incompréhension de nos besoins.

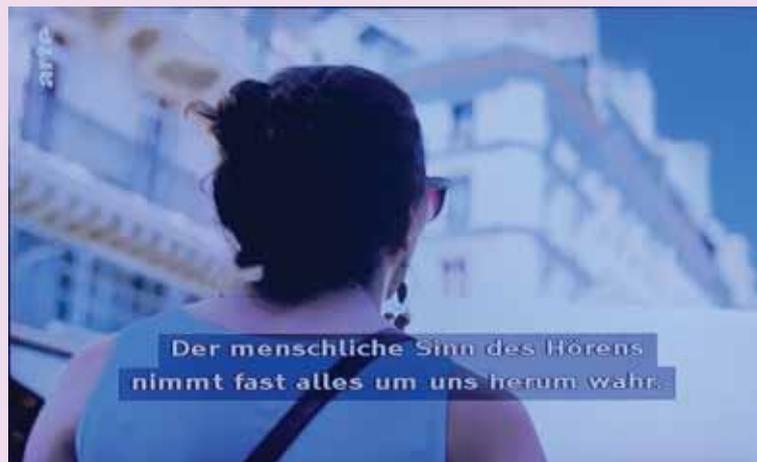
Il nous paraît aussi particulièrement scandaleux qu'une émission enregistrée soit diffusée avec les sous-titres d'une autre, a fortiori qu'il faille attendre plusieurs minutes pour que l'erreur soit corrigée (mais l'émission continue alors comme si de rien n'était !). A contrario nous n'avons jamais vu de programme dont les premières minutes auraient été remplacées par celles d'un autre, par erreur !

Et est-il acceptable que des chaînes financées très largement avec de l'argent public se dispensent fréquemment de sous-titrer les émissions qu'elles diffusent, les rendant ainsi inaccessibles aux malentendants, ...

- pourtant mis à contribution ? C'est par exemple le cas de LCP, la chaîne parlementaire qui a « *une mission de service public, d'information et de formation des citoyens à la vie publique, par des programmes parlementaires, éducatifs et civiques* » et dont le slogan est très ambitieux : « *Voir la politique en grand* ». C'est également le cas d'ARTE, qui, selon son site Internet, est « *financée à 95 % par la contribution à l'audiovisuel public perçue en France et en Allemagne* ». On y lit pourtant : « *ARTE rend ses contenus accessibles à l'ensemble de son public en proposant des versions adaptées ... aux personnes sourdes et malentendantes.* »

Un exemple récent édifiant !

Arte a diffusé en septembre un documentaire très intéressant, « *Les mécanismes de l'audition : une ouïe très fine* », qui concernait tout particulièrement les malentendants. Mais il a été diffusé sans sous-titres – en français en tout cas, les sourds germanophones ayant bénéficié d'un régime de faveur. De nombreux adhérents de l'ARDDS Île-de-France s'étant plaints auprès d'Arte, il a finalement été sous-titré en français pour sa troisième diffusion. Mais est-il normal que les malentendants doivent réclamer pour obtenir qu'une émission, et une seule, soit sous-titrée ? Doivent-ils recommencer autant de fois que nécessaire ? Ne devrait-on pas créer un formulaire de plainte sur lequel il suffirait de préciser l'émission concernée et de cocher une case précisant le motif ?



Le sous-titrage au cinéma

L'ARDDS a aussi adressé une lettre ouverte à la Ministre de la culture : il semble essentiel que les mesures de soutien au secteur culturel (notamment aux cinémas) adoptées par le gouvernement suite à la crise de la Covid-19 soient strictement conditionnées par le respect des obligations d'accessibilité imposées par la Loi handicap de 2005.

Pour nous cette accessibilité passe par le sous-titrage des films projetés. Nous constatons cependant, malheureusement, que beaucoup d'exploitants de salles ne respectent pas cette obligation. Selon CinéST, dans plus d'un département métropolitain sur deux aucune salle ne projette de films sous-titrés (VFST). Pire même, la situation s'est fortement dégradée depuis un an : plusieurs de nos adhérents se sont plaints de ce que les cinémas qu'ils fréquentaient ont arrêté, bien avant la pandémie de Covid-19, de programmer des séances VFST.

Or il y a en France 6 millions de malentendants qui ne peuvent pas voir un film s'il n'est pas sous-titré : il est incompréhensible que les exploitants de salles se plaignent d'une fréquentation insuffisante à cause des mesures sanitaires pour lutter contre la Covid-19, alors qu'en même temps ils excluent délibérément 10 % de leurs clients potentiels. Il serait particulièrement choquant que des salles qui ne respectent pas la loi bénéficient d'une aide publique.

Nous demandons donc que les mesures de soutien au secteur culturel (et pas uniquement aux cinémas) soient strictement conditionnées par des engagements fermes, immédiats et chiffrés de leurs bénéficiaires à respecter les obligations que leur impose la Loi handicap en matière d'accessibilité.

La pandémie de Covid-19 nous offre ainsi l'opportunité unique de progresser dans le domaine de l'accessibilité à la culture. Nous espérons que nos dirigeants sauront la saisir.

■ Christian Guittet (ARDDS)

*<http://www.ardds.org/content/sous-titrage>



Un autre problème montre à quel point Arte se désintéresse de son public malentendant : quand c'est la version française sous-titrée d'un programme qui est diffusée et que certains dialogues ont été laissés dans la langue originale, deux sous-titres identiques sont superposés, sans aucun souci de lisibilité : le premier est destiné à tous les spectateurs, le second aux malentendants. Ce manque du bon sens le plus élémentaire est vraiment incompréhensible !

La Mesure In vivo, une aide pour régler les appareils auditifs

La Mesure In Vivo (MIV) est une mesure effectuée en laboratoire d'audioprothèse. Elle existe depuis près de 30 ans, l'évolution du matériel a permis de la perfectionner au cours de ces dernières années.

Cette mesure aide à personnaliser le réglage de l'appareil auditif à l'aide des caractéristiques physiques du conduit auditif externe.

Le principe est de mesurer la pression acoustique délivrée par l'appareil auditif au fond du conduit grâce à une sonde placée dans le conduit auditif externe (CAE) du patient.

Cette mesure est objective et est indépendante du logiciel fabricant qui permet le réglage des appareils. Elle nous donne connaissance de ce que réalise vraiment l'appareil auditif et du son qui arrive réellement au niveau du tympan du patient. Elle peut aussi mettre en évidence le ressenti du patient et donc faire un lien entre la sensation subjective du patient et la mesure objective observée sur ordinateur.

Nous pouvons aussi nous appuyer sur cette mesure pour valider les choix prothétiques comme la puissance de l'appareil, sa gamme ou encore l'aération de l'embout choisi.

Le mode de visualisation projetée sur la dynamique résiduelle du patient l'amplification réellement appliquée par l'appareillage et ainsi pronostiquer le bénéfice possible.

Pourquoi ?

Il a été montré que le comportement acoustique du conduit auditif dépend de son anatomie, donc chaque conduit va créer des résonances qui lui sont propres. Les logiciels fabricants qui permettent à l'audioprothésiste de régler les appareils auditifs basent leurs cibles de réglage sur le comportement acoustique d'un conduit auditif moyen.

Étant donné que chaque conduit est différent, la MIV permet d'avoir la cible précise du conduit auditif externe propre au patient.

Le matériel

Le matériel de MIV est composé d'un « collier » de Mesure In Vivo qui va porter les microphones (microphone des sondes et microphone de référence) ainsi que d'un haut parleur qui émettra le stimulus.

Le patient est installé face au haut parleur qui va délivrer les signaux de mesure et les sondes placées à

l'intérieur des conduits auditifs externes vont enregistrer la pression acoustique de ces signaux au plus proche du tympan.

Le logiciel va calculer la différence entre le son émis du haut parleur et le son arrivant proche du tympan, et ce pour différentes configurations.



Ci-dessus le placement de la patiente face au haut parleur, avec la sonde MIV dans le CAE.

Les mesures

La première mesure est le REUR (Real Ear Unaided Response), c'est-à-dire la réponse de l'oreille nue. Il s'agit de la pression acoustique mesurée proche du tympan, sans appareil. On peut trouver cette mesure sous le nom de Gain Naturel de l'Oreille (GNO) ou encore gain éthymotique.

Cette valeur dépend du buste, de la tête, du pavillon de l'oreille, du conduit auditif externe ainsi que de la compliance du tympan (c'est-à-dire son élasticité).

Le pavillon et le conduit auditif externe agissant comme des amplificateurs naturels vont amplifier un signal arrivant à l'oreille.

Prenons l'exemple d'un enfant dont le conduit auditif externe à un volume résiduel moins important qu'un adulte, le Gain Naturel de l'Oreille sera différent et les résonances ne seront pas sur les mêmes fréquences (B. Lefebvre, Université Starkey).

La deuxième mesure est le REOR (Real Ear Occluded Response), c'est-à-dire la réponse avec l'appareil éteint dans le conduit.

- Il s'agit de la pression acoustique mesurée proche du tympan avec l'appareil arrêté dans le conduit auditif externe. On peut parler aussi de perte d'insertion par rapport au Gain Naturel de l'Oreille.

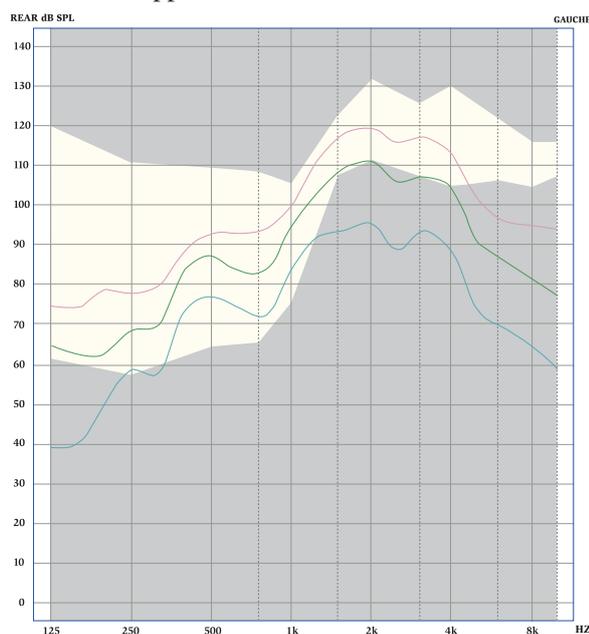
La différence entre ces deux courbes augmentera avec l'occlusion apportée par l'appareil : le REOR pour un appareillage ouvert (type OPEN) sera peu différent du REUR (le dôme ouvert ayant peu ou pas d'effet d'occlusion dans le conduit).

La dernière mesure est le REAR (Real Ear Aided Response) c'est-à-dire la réponse avec l'appareil allumé dans le conduit. Il s'agit de la pression acoustique mesurée proche du tympan avec l'appareil auditif en fonctionnement dans le conduit auditif externe, c'est la réponse apportée par l'appareil aux signaux envoyés par le haut parleur.

Le REAR plus en détail

Le but est d'avoir d'un côté notre logiciel de MIV et de l'autre notre logiciel de réglage, nous pourrions tout à la fois modifier les réglages de l'appareil en fonction des courbes cibles obtenues avec le logiciel MIV. Nous mesurons d'abord la réponse pour un signal moyen (65 dB), correspondant au niveau de parole parlé. Puis nous pouvons continuer avec des signaux faibles et forts (50 dB et 80 dB), correspondant respectivement à des niveaux faibles et élevés.

Cela permet de bien encadrer la dynamique de parole que le patient peut rencontrer au quotidien. Nous pouvons travailler avec des signaux de bruit, des signaux de parole, des situations sonores particulières et même visualiser en fond de conduit et en temps réel les réactions de l'appareil à des bruits réels de vie courante.



Ci-dessus un exemple de REAR où les trois courbes bleue, verte et rose (représentant le réglage des appareils pour les trois niveaux d'écoute : sons faibles, sons moyens et sons forts) rentrent dans la dynamique résiduelle du patient (zone blanche).

Exemple

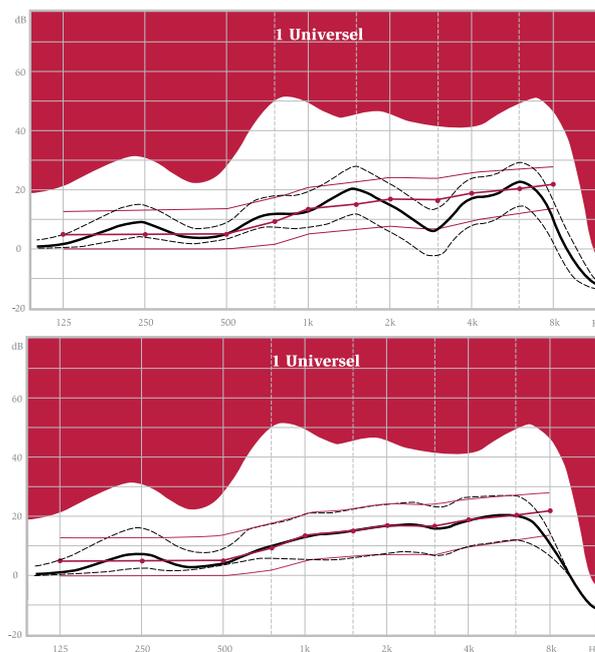
Prenons l'exemple du patient suivant Mr B., pour qui nous avons réalisé un pré-réglage fabricant, calculé en fonction de son audiométrie tonale aux inserts.

Mr B. a eu un bon ressenti immédiat avec une amélioration immédiate de la compréhension même si une résonance sur sa voix persistait.

Les trois courbes de réglage des appareils (ici en noir) sont parallèles aux trois cibles préconisées par le logiciel fabricant (ici en rouge).

Nous avons ensuite réalisé une MIV, Mr B. ayant un conduit très important celui-ci produit des résonances bien différentes de celles d'un conduit auditif externe moyen.

Ainsi nous avons pu adapter nos trois courbes de réglage (toujours en noir) en fonction des cibles préconisées par le logiciel de MIV. Nous pouvons observer que nous avons augmenté le gain au niveau de la fréquence 1 500 Hz et que nous avons diminué le gain au niveau de la fréquence 3 000 Hz.



Ci-dessus le réglage de l'appareil droit sur le logiciel fabricant, les courbes du haut représentent un pré-réglage fabricant, les courbes du dessous représentent le même réglage retouché à l'aide de la MIV.

Suite au réglage MIV Mr B. a ressenti un son plus naturel et la résonance de sa voix a complètement disparue.

Bilan

Nous avons pu voir que cette mesure nous permet de vérifier le son qui arrive au fond du conduit du patient et elle peut aussi mettre en évidence le ressenti subjectif du patient. La Mesure In Vivo est un lien entre l'audioprothésiste et le patient qui leur permet de mieux se comprendre. Cependant est-ce que la Mesure In Vivo est la réponse à tout ?

■ Maxime Garayt, audioprothésiste

Sources : M. Lemasson J. B., formation Lyon, 2001.
M. Bailly Masson E., formation technique CoTech, oct 2019.

Étude sur la **musique compressée**

Le son compressé est devenu omniprésent. Ce phénomène consiste à supprimer les écarts entre les sons forts et les sons faibles, autrement dit à relever le niveau sonore d'un son faible pour qu'il soit mieux perceptible et inversement diminuer un son trop fort. Il tend à remplacer de plus en plus le son naturel, qu'en est-il de ses effets ?

Le son compressé dans l'environnement

Que se passe-t-il lorsque nous modifions une image sur l'ordinateur et que nous diminuons le contraste ou augmentons la luminosité ? L'idée est toujours que la figure devient plus claire pour ceux qui la regardent, mais pour cela les paramètres doivent être choisis avec équilibre, sinon il n'est pas possible de distinguer les traces ou les détails de la figure et nous ne pouvons même pas avoir l'idée de l'ensemble. En fin de compte nous ne savons pas que c'est un oiseau, un paysage ou une voiture. Et le pire, c'est que nos yeux se fatiguent de l'excès...

Et si quelque chose comme ça arrivait au son ? En fait, cela s'est passé sans que nous le remarquions vraiment. Depuis quelques années, la télévision, la radio, les services de streaming ainsi que les concerts de musique utilisent une technique bien connue du traitement du son : la compression. Le but de la compression est de faire correspondre la gamme dynamique naturelle d'un signal à une gamme plus petite. Du fait de cette réduction du contraste, il n'y a pas de pauses ni de micro pauses dans le temps. L'avantage de la technique est que le son produit domine les autres sources sonores en compétition et reste audible en toutes circonstances même dans les lieux bruyants. L'inconvénient dont se plaignent de plus en plus d'utilisateurs est la disparition totale de pauses réparatrices, même brèves, pendant lesquelles le système auditif se repose ou récupère.

Les sons environnementaux, de parole, de musique et même la plupart des bruits industriels et de loisirs naturels ont pendant longtemps été caractérisés par leur énergie moyennée pendant le temps d'exposition (supposé 8 h, le temps de travail légal quotidien), sans tenir compte particulièrement de la manière dont cette énergie est distribuée dans le temps, mais partant de l'observation empirique que l'intensité instantanée varie beaucoup d'un instant à l'autre, et que le spectre de fréquences est également très variable.

Le décret d'août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés a pour but d'améliorer la sécurité des auditeurs, en tenant compte de plus de paramètres que l'énergie moyennée. Il prend en compte l'intensité moyenne par intervalles de 15 minutes et module les niveaux autorisés

selon le contenu en basses fréquences. Cependant, la musique compressée et la musique non compressée sont régies exactement de la même manière.

Effets sur l'oreille

L'oreille réagit à l'excitation sonore de manière non linéaire. De ce fait, le son est présenté dans une relation logarithmique entre la valeur mesurée et une valeur de référence, pour rendre l'interprétation plus intuitive (figure 1) Il est à noter que les petites variations d'intensité en dB se traduisent par des variations expressives de la pression sonore atteignant l'oreille. Il est à noter qu'une surdité accentue souvent cette relation entre variation d'intensité en dB et variations de sensation, et les audioprothèses introduisent une compression pour éviter l'inconfort. Cependant, cette compression audioprothétique est conçue pour respecter la présence de silences. Ainsi elle se différencie totalement de celle qui est appliquée à la musique, cette dernière cherche délibérément à effacer les silences, de manière à assurer que la musique domine toujours tous les sons environnants.

Nous proposons comme exemple des pistes du Boléro de Ravel, compressées ou pas mais de même énergie équivalente moyenne, donc toutes deux conformes à la réglementation des expositions publiques à la musique.

La diminution des nuances d'intensité et l'aplatissement de la fluctuation de base dans la piste comprimée sont évidentes (figure 2). De manière aussi importante, la piste originale transite entre deux niveaux d'intensité différents (jaune et orange) alors que la piste compressée reste tout le temps sur le niveau orange. Perceptivement, il peut nous sembler que l'émergence de la musique compressée la rend plus « claire » mais en fait, ce qui suit est une symphonie monotone, sans surprise et toujours au plus haut niveau d'intensité, même à des échelles de l'ordre que quelques millièmes de seconde.

Il convient également de mentionner que les variations d'intensité sur des échelles de temps de l'ordre de secondes ou de minutes peuvent favoriser le maintien de la cochlée dans son état d'efficacité maximum et le maintien de ses mécanismes protecteurs dans leur état d'efficacité maximum.

- ... Pour corroborer ce fait, nous pouvons penser au fait historique de l'absence de rapports sur la fatigue du public après un spectacle ou un festival jusqu'aux années 80, avant la compression.

Danger de la musique compressée

La justification du projet « *Danger de la musique compressée* » coordonné par Christian Hugonnet, Président de la « *Semaine du Son* », et le professeur Paul Avan, est que les bases scientifiques disponibles quant à la réponse du système auditif à des sons très intenses indiquent que ce système ne peut ni se protéger (par des voies réflexes, par exemple) ni se restaurer (par des voies métaboliques permettant d'éliminer les substances toxiques produites par l'exposition ou de rétablir l'homéostasie des cellules sensorielles et neurones auditifs) lorsque le son intense, même présenté à une énergie jugée conforme, ne ménage plus aucune pause.

Le projet partira du modèle animal (avec une audition similaire à celle de l'homme) pour rechercher des preuves de la manière dont l'utilisation indiscriminée de la compression peut affecter l'audition. Les animaux éveillés, en condition de comportement normal, seront exposés à musique originale et compressée et seront soumis à des tests auditifs quotidiens identiques à ceux utilisés dans la pratique clinique avant et après l'exposition. L'exposition, non pas d'animaux mais de sujets humains volontaires n'a pas été jugée judicieuse puisque nous attendons des effets négatifs. Le projet a débuté en janvier 2020 et prévoit de présenter les premiers résultats, en modèle animal, à la fin de l'année.

■ **Thamara Suzi Dos Santos et Professeur Avan**

« Comme le remarquait le philosophe américain Matthew Crawford nous vivons dans un monde du bruit. Ce bruit qui nous enveloppe, ce son compressé qui a anéanti le silence, nous empêche de réfléchir. C'est dans ce sens que j'affirme que la compression sonore a une dimension politique importante : on assourdit une civilisation, on crée une asphyxie de la réflexion et de l'intelligence avec cette ambiance sonore envahissante. On ne connaît plus le silence. On ne sait plus non plus discriminer ces micro bruits qui sont tellement riches de sens. Un bruit de pas par exemple. Il y a 24 signifiants dans un bruit de pas. Sans voir une personne, on peut deviner, à l'entendre marcher, son âge, son type de chaussure, son sexe, la nature du sol sur lequel elle progresse, son état d'esprit... Écouter le silence de l'autre est un moyen merveilleux de le rencontrer. En négligeant le silence et les micro bruits, en les noyant dans un bruit de fond perpétuel, on perd une quantité colossale d'informations et de plaisir. »

■ **Christian Hugonnet**

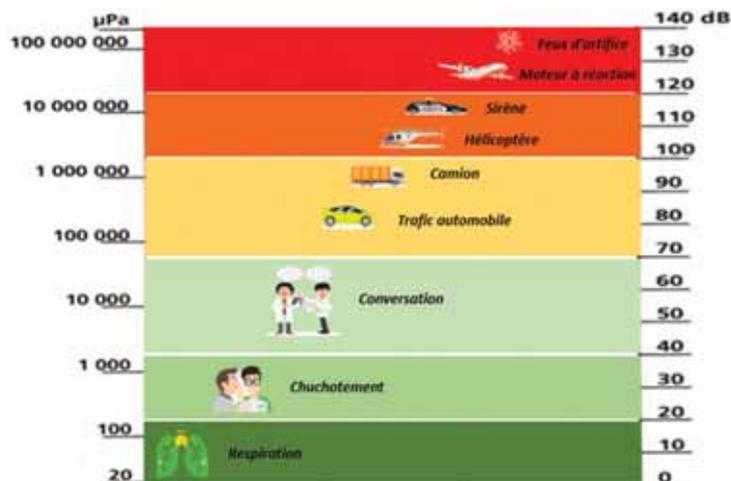


Figure 1

L'oreille humaine réagit à des valeurs de pression acoustique variant dans un rapport de 1 à 1 million (ordonnées de gauche). L'échelle logarithmique en dB est alors utilisée (ordonnées Y à droite). Une échelle analogique des sons est également présentée : faible/modéré (vert), fort (jaune), très fort (orange et rouge). Modifiée de ©2019 image de b44022101 via iStockphoto.

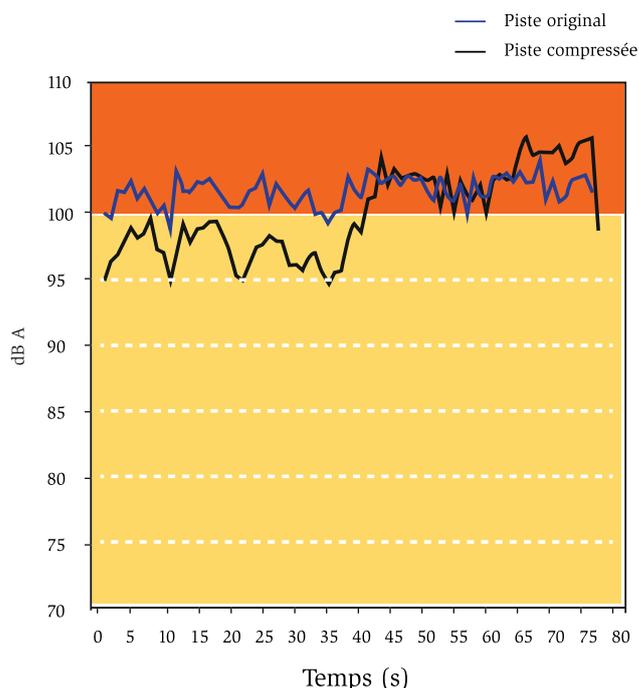


Figure 2

Les pistes du Boléro de Ravel : Sont présentées les variations d'intensité dans le temps de la Piste originale (noir) et de la Piste compressée (bleu), tous les deux avec 101 dB A équivalent. Les valeurs ont été calculées par le logiciel BZ 5503 par pas d'1 s (résolution temporelle). Une échelle analogique des sons est également présentée : fort (jaune) et très fort (orange).

■ **Dr Thamara Dos Santos en collaboration avec le Professeur Avan**

À propos de la pandémie et de ses conséquences

Le docteur Alexis Karacostas est connu de nos lecteurs. Il était déjà présent dans le premier numéro de 6 millions de malentendants. En effet notre premier dossier « Mal entendre à l'hôpital » a rendu compte d'une table ronde qu'il avait animée en janvier 2011. Il était alors psychiatre à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière.

Il nous donne aujourd'hui son analyse de la situation sanitaire actuelle.

Alexis Karacostas



Depuis le début de l'année, la pandémie de Covid-19 n'a épargné aucun peuple de notre planète. Elle a affecté la santé de millions de personnes, mis à dure épreuve les systèmes de santé nationaux, provoqué la mort de centaines de milliers de personnes et, pour couronner le tout, aggravé une crise économique dont on est loin de voir le bout.

Aujourd'hui, en France, nous vivons dans la crainte d'une « deuxième vague ». Les mesures de protection initialement décidées/imposées... (confinement, gestes-barrière, masques) ont déjà évolué et continuent d'évoluer : les autorités compétentes s'efforcent d'intégrer, non sans certaines contradictions et errements, les données de santé de la population telles qu'elles sont actualisées, l'état du système de santé et le contexte de l'économie nationale et internationale.

Chacun sait, pour l'avoir vécu dans sa chair, comment notre vie quotidienne a été affectée, voire bouleversée, par la Covid-19 et que cela peut encore durer

longtemps. Impossible ici de passer en revue tous les désagréments et souffrances liés à cette situation.

Rappelons tout de même que les mesures de protection telles que le confinement, les quinzaines d'isolement, les gestes barrières, les masques, etc., entraînent pour le moins une gêne au quotidien, jusqu'à produire parfois de véritables situations de détresse, réduisant les relations sociales et les échanges interpersonnels, augmentant les distances physiques et accentuant le sentiment d'isolement affectif et l'anxiété, aggravant les difficultés d'un quotidien souvent déjà précaire en dehors de toute problématique épidémique.

De ce point de vue, le cas des personnes en EHPAD est symptomatique : celles-ci se retrouvent placées entre le marteau d'une épidémie à risque mortel et l'enclume d'un isolement affectif et social qui les entraîne un peu plus vite et sûrement vers la tombe.

On ne doit pas perdre de vue que les mesures de protection ne valent que pour autant qu'elles n'aggravent pas le mal qui est combattu. **Le débat éthique se situe donc, lorsqu'on instaure des mesures de protection, entre la nécessaire prévention de la contamination de soi et d'autrui par une maladie infectieuse comportant un risque mortel, et les effets néfastes de ces mêmes mesures sur une qualité de vie et de relations humaines sans lesquelles cette vie perd tout son sens.**

Or, cette qualité de la vie, dans sa dimension sociale, se mesure essentiellement à la richesse des communications interpersonnelles et des contacts physiques - nécessairement en présentiel - et de la communication, qu'elle soit orale ou gestuelle.

Sans nier la nécessité d'instaurer des mesures de protection, les associations de sourds et de malentendants ont très précocement attiré l'attention des pouvoirs publics sur la question des nouveaux obstacles à la communication dressés par ces mêmes mesures de protection. L'obligation de porter un masque a rendu impossibles la lecture sur les lèvres et la perception des mimiques et des expressions du visage, et la distanciation physique et sociale a aggravé les difficultés de communication.

Les Phares de l'hémisphère Sud

Ancien marin breton au service de la France, Jean a navigué sur la plupart des mers et océans du globe durant plusieurs années, il connaît bien les phares des deux hémisphères. Son nouvel investissement auprès des malentendants, lui rappelle l'importance des phares.

Dans l'hémisphère sud, lors de l'hiver austral, les tempêtes sont aussi violentes que soudaines et souvent accompagnées, à la tombée de la nuit, d'un épais brouillard à l'approche des côtes. C'est une des raisons qui conditionnent le choix des officiers supérieurs appelés au commandement des navires de guerre opérant dans cette zone.

Ce sont de vieux loups de mers qu'on appelle familièrement et affectueusement « Pachas ». Dans de telles conditions météorologiques, trouver le chenal menant aux ports de destination est un véritable casse-tête. Il l'était encore plus à une époque que je n'ai pas connue où les cartes marines de ces zones n'étaient pas aussi précises que de nos jours, et parfois même inexistantes.

Nos expérimentés Pachas ne prenaient aucun risque et ordonnaient de faire des ronds dans l'eau, jusqu'à l'arrivée miraculeuse du mentor qui ne tarde pas. Servis par de valeureux gardiens de phares, le faisceau lumineux ne tardait pas à nous guider, telle l'étoile du berger ou des rois mages, vers l'entrée du chenal menant au port.

Dès le premier faisceau qui dure environ 15 secondes parfois 20, balayant l'horizon à 360°, le Bosco (manœuvrier) a vite fait de régler son gyrocompas, (le sextant de nos anciens) sur le bon cap.

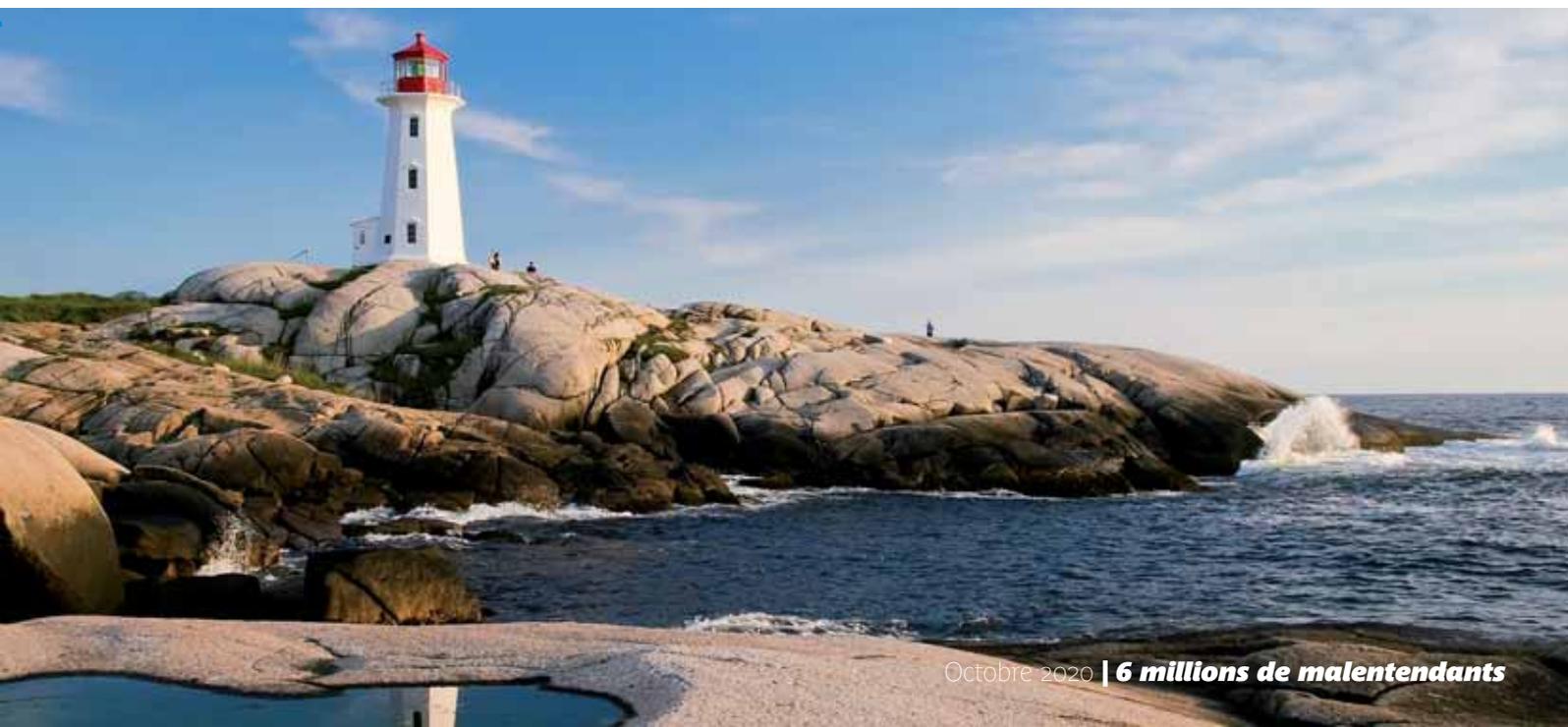
Vous vous demandez pourquoi, ai-je choisi cette métaphore maritime ? Tout simplement je compare le faisceau lumineux des phares au numéro de téléphone de la permanence téléphonique de l'ARDDS Île-de-France.



Permanence que j'assure chaque jour ouvrable de la semaine de 9h à 19h au numéro 06 87 61 39 51 et que vous êtes de plus en plus nombreux(es) à appeler depuis sa mise en service en décembre 2018. Les personnes qui appellent, malentendantes, souvent confrontées à la solitude, voire l'indifférence de leur entourage, proches de la déprime, forment ce numéro comme le naufragé qui tente de s'accrocher à la bouée de sauvetage qu'on lui lance. Souvent ce sont des appels pathétiques qui me laissent sans voix, ces personnes évacuent un trop plein d'amertume longtemps contenue. Elles éprouvent soudain une envie irrésistible de parler d'une vie bouleversée par la perte de leur audition ; ce sont des gens de toutes conditions qui espèrent trouver un interlocuteur à leur écoute dans cet appel téléphonique trop longtemps retardé.

22

23



... Comment fonctionnons-nous ?

Dans les minutes qui suivent un appel téléphonique ou la réception d'un SMS, je transmets à mes relais qui réagissent très vite en prenant contact avec les appelants : le lien est noué. Lorsqu'il s'agit de demandes de renseignements et que je suis en mesure d'y répondre après vingt années de militantisme au sein des associations ou du Bucodes qui ne s'appelaient pas encore SurDiFrance : je réponds directement. Pour les demandes particulières relatives aux cours ou séances de lecture labiale, je fais suivre à mes relais. En ce qui concerne les associations, je transmets la requête à la plus proche du lieu de résidence de la personne.



24

25

Il n'est pas rare de recevoir des mots de remerciements que, je souhaite partager avec celles et ceux qui prennent les relais : « *Unis comme à bord* ».

Je ne saurais exprimer en quelques mots tout ce que je ressens lors de ces appels : certains durent jusqu'à près d'une heure, parfois même plus, j'écoute et je laisse parler. Souvent, j'ai des sanglots dans la gorge devant tant de désarroi. Les personnes qui appellent ouvrent leur cœur comme jamais elles ne l'ont fait jusqu'à ce sursaut de révolte contre cet handicap qu'elles trouvent injuste qui les prive d'une vie familiale, sociale conforme à leurs attentes.

C'est pour toutes ces raisons que je continuerai à assurer cette permanence téléphonique tant que mon audition et ma santé me le permettront. À vous qui avez appelé, merci de me donner l'illusion de vous apporter un peu de réconfort et le sentiment d'être un peu utile à notre Cause.

■ Jean (de la Mer)



**Permanence
téléphonique
de l'ARDDS
Île-de-France**

À votre écoute
06 87 61 39 51 de 9h à 19h

La panne saison 2

Il y a quelques années dans ce même magazine je témoignais d'une panne d'implant cochléaire, et je terminais l'article par « suite au prochain épisode ! »

La première panne avait eu lieu en décembre 2014, la seconde en février 2020.

J'avais assez mal vécu les moments où j'étais au travail car mes collègues avaient eu parfois des attitudes d'évitement qui m'isolaient grandement. Cette fois-ci ce fut différent, peut-être parce que j'y étais préparée.

Si j'écris à nouveau c'est pour vous informer que des choses ont changé depuis 2014 et m'ont permis d'être plus autonome. Premièrement j'ai pu téléphoner moi-même à mon fabricant d'implant cochléaire grâce au relais téléphonique.

Ce ne fut pas une mince affaire, mais au moins j'ai pu exprimer tout ce que je voulais. Il voulait par exemple attendre le lendemain pour avoir les réglages les plus récents et faire partir un colis.

Ayant mon implant depuis 2008, je lui ai dit que les réglages ne changeaient plus beaucoup et que même si ce n'était pas le tout dernier il fallait quand même m'envoyer un implant au plus vite pour pouvoir travailler.

Sinon pendant les temps de pause ou le repas du midi j'ai mis en route l'application Ava. Ava permet une reconnaissance vocale. Pour bien l'utiliser, normalement tous les participants doivent installer Ava sur leur propre smartphone. Là je ne l'ai utilisé que sur le mien et cela m'a permis de pouvoir savoir de quoi on parlait et de pouvoir intervenir parfois. Du coup mon isolement a été moindre cette fois-ci.

Voilà je voulais témoigner que certaines applications peuvent nous servir quand nous sommes confrontés à revenir dans le silence pour quelques jours ou quelques heures.

Epilogue

Après avoir porté pendant onze ans mon implant, l'hôpital de Brest décide de me le changer. En attendant ce nouvel implant j'ai obtenu, comme la fois précédente, un autre en prêt pendant quelques jours.

■ Maryannick Moal
Implantée cochléaire Medel depuis 2008

Entretien des appareils auditifs

Bien entretenir vos aides auditives est primordial, votre confort d'audition en dépend, ainsi que leur durée de vie.

Nettoyage

Les appareils auditifs doivent être nettoyés tous les jours. Sans ce nettoyage, la poussière, le cérumen et/ou la transpiration sont susceptibles d'altérer leurs performances. L'humidité est l'ennemi déclaré de vos aides auditives aussi utilisez des produits anti-humidité ou des produits asséchants.

- Vous devez penser également (à cause de la transpiration et de la condensation) à essuyer soigneusement votre appareil lorsque vous le quittez ou l'installez ; à plus forte raison après une séance de sport. (si possible utilisez de préférence votre ancien appareil)
- N'utilisez jamais de détergents, utilisez la gamme de produits recommandée lors de l'acquisition de vos aides auditives.

En plus du nettoyage quotidien, quelques petites manipulations simples et régulières sont à réaliser selon le type d'appareil auditif.

L'intra

- Le filtre à cérumen d'un appareil auditif intra-auriculaire se change une fois par mois.

Le contour d'oreille

- L'embout doit être remplacé une fois par an, en particulier si votre appareil est puissant, vous vous préserverez des sifflements intempestifs et garantirez la parfaite étanchéité de vos appareils. La Sécurité Sociale rembourse une partie de ces frais de renouvellement.
- Chaque soir, l'embout se nettoie avec une lingette, une brosse ou un spray nettoyant adapté puis doit être mis dans une boîte de rangement pour la nuit. Pour assurer la longévité de l'appareil auditif, il est recommandé d'avoir dans la boîte une pastille asséchante qui se change tous les mois.

Les tubes acoustiques

- Si vous avez des tubes acoustiques, il faut les retirer puis les mettre dans un bain effervescent pendant 30 min pour les nettoyer en profondeur. Séchez-les ensuite avec la poire ou le spray de séchage pour éliminer l'humidité. Tous les six mois, pensez à passer dans votre centre auditif pour faire changer vos tubes.
- Si vous avez des tubes fins, vous pouvez passer un fil en nylon dans le tube toutes les semaines après l'avoir déclipé ou dévissé.

Les piles auditives

- Enlevez la pile et essuyez la le soir, sans la remettre dans l'appareil.
- Conservez vos piles dans un endroit sec et tempéré. Ne retirez jamais l'autocollant de protection à l'avance, mais seulement au moment où vous remplacez la pile. Avant d'enlever cet autocollant écarter la pile usagée afin d'éviter tout risque de confusion entre celle-ci et une pile neuve.
- Les piles peuvent être confondues avec des bonbons ou des pastilles, aussi tenez-les hors de portée des jeunes enfants.
- Vérifiez toujours la date limite d'utilisation de vos piles. ■

Source Audition Conseil, Amplifon

Les B.A.-Ba fiches

Entretien des implants cochléaires

Votre processeur est exposé à la pollution, la poussière, la transpiration et pour maintenir son bon fonctionnement il est nécessaire de veiller à son entretien.

- Essuyez-le régulièrement avec un chiffon doux et sec.
- Rangez-le tous les soirs dans la boîte de déshumidification électrique (changer la brique dessicante tous les deux mois) en suivant les consignes du fabricant.
- Vérifiez que les contacts sont propres (contacts entre le module d'alimentation et le processeur, prise de connexion des accessoires...)
- Vérifiez également l'intégrité des fils, en vous assurant qu'ils ne sont pas fissurés.
- Soyez très vigilants sur l'état des entrées des microphones:
 - ne laissez pas des saletés s'accumuler ce qui aurait un effet néfaste sur la qualité du son et à terme, pourrait détériorer également les microphones.
 - changez les protections microphones amovibles (si votre processeur en est équipé) en respectant bien les consignes de changement de ces protections du fabricant. Le remplacement tous les trois mois est un minimum, mais si vous vivez ou travaillez dans un environnement très poussiéreux et/ou humide, il faudra le faire plus fréquemment.
- Sport ou activité professionnelle très exposée aux poussières et à l'humidité : redoublez de vigilance pour l'entretien, sécurisez et protégez le dispositif avec un embout, ou une pochette avec attache.

Aimant

- Vérifiez régulièrement que la force de l'aimant de votre antenne est adéquate. Vous devez en réduire la force :
 - si vous avez vécu un changement de poids récent ;
 - si l'antenne provoque une rougeur, une irritation ou une déformation de la peau (s'imprime, marque la peau) ;
 - si vous éprouvez des élancements dans cette région.
- Consultez alors votre réglleur. Un aimant trop puissant pourrait, à la longue, provoquer un amincissement de la peau et créer des problèmes de contact de l'antenne avec la partie interne. Dans les cas plus avancés, cela pourrait éventuellement créer une souffrance cutanée avec possibilité de nécrose et exposition de l'implant, infection et risque de devoir expliquer l'implant.

Port du processeur et maintien sur l'oreille

- Pour les enfants, ou les adultes ayant un certain nombre d'activités sportives, il peut être nécessaire de fixer efficacement l'implant afin d'éviter perte ou casse.

Votre fabricant d'implant peut vous proposer des systèmes d'attaches adaptés.

On peut trouver des clips plus personnalisés fabriqués par une micro entreprise Clipyk. Ce sont des produits de qualité, originaux voire décalés, mais tous de bons goûts quel que soit le profil ou le pouvoir d'achat des personnes. Ces produits ont le mérite d'être faits à la main et d'être peu coûteux. www.clipyk.com ■

Pour plus de renseignement, consulter le site de votre fabricant, et le manuel d'utilisateur :

Advanced Bionics : www.advancedbionics.com/fr/

Cochlear : www.cochlear.com/wps/wcm/connect/fr/home/support/cochlear-implant-systems/care-and-maintenance

Oticon Neurelec : www.neurelec.com/fr/processeurquotidien/entretien
www.medel.com/fr/

Source IFIC, Audition Québec

Les B.A.-Ba fiches

LE CUL ENTRE 2 CHAISES ?

#viveladifference

Marie, Maxime, Lara, Eve, Clothilde, Julien, Pawel et les autres ont réalisé quatre mini vidéos pour expliquer la surdité.

La plupart se sont rencontrés chez Geneviève Pelletier leur orthophoniste à Perpignan, avec qui ils se regroupent souvent dans le cadre de l'Association Oreilles pour le Monde (créée par elle et des parents de jeunes sourds)

Quatre vidéos sous-titrées pour casser les idées reçues !



L'arbre qui cache la forêt :

Maxime : « La surdité c'est comme un gros mur, un gros obstacle, il faut enlever chaque brique du mur pour aller de l'autre côté ! »



L'union fait la force : Tout seul tu ne vas pas loin mais avec l'aide de ton orthophoniste, tes parents et les copains...



Le cul entre deux chaises :

Marie : « Je navigue entre deux mondes, le monde des sourds, le monde des entendants. J'adore cette place et j'ai envie que les gens comprennent »



L'impossible est possible : « T'es sourd, tu peux pas faire ça ! Mais si tu peux ! »

www.youtube.com/channel/UCCpWrJ_Vai8J6iWFu0MgxdA

Laisser la place à notre propre parole, pas celle des autres pour nous.

L'Agefiph soutient l'emploi des **travailleurs handicapés**

Dans le cadre du Covid-19, l'Agefiph prend 10 mesures pour soutenir l'emploi des personnes handicapées. Certaines mesures sont en direction des employeurs. Nous vous présentons celles qui concernent les travailleurs handicapés.

Soutenir les entrepreneurs handicapés

- **Création d'une aide exceptionnelle « Soutien à l'exploitation » de 1 500 €**
- **Mise en place de la couverture financière des périodes de carence d'arrêt de travail et des arrêts pour garde d'enfants pour les créateurs d'entreprise soutenus par l'Agefiph.** Ces entrepreneurs bénéficient ainsi, pendant la période de pandémie, de la prise en charge des 10 jours de carence des arrêts de travail et du financement des arrêts de travail « garde d'enfant ».

• **Un diagnostic action « soutien à la sortie de crise »**
L'Agefiph propose aux créateurs et repreneurs d'entreprises qu'elle a soutenu au cours des trois dernières années de bénéficier d'un diagnostic-action « soutien à la sortie de crise » de 10 heures pour favoriser la relance ou la réorientation de leur activité. Cette prestation vient compléter l'aide exceptionnelle « Soutien à l'exploitation ».

Soutenir le maintien de l'activité des personnes en situation de handicap

- **Prendre en charge le remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration des salariés ou travailleurs indépendants handicapés exerçant des activités essentielles à la Nation et indispensables à la gestion de la situation de crise sanitaire.**

L'aide couvre les frais en lien avec l'activité professionnelle (frais de taxi, VTC, autres au titre de frais de déplacements, hébergement et restauration...).

Montant maximum : 200 € par jour travaillé et par personne concernée.

- **Permettre aux apprentis et stagiaires en formation de poursuivre leur formation à distance.**

L'Agefiph assouplit les critères d'attribution de l'aide au parcours vers l'emploi (aujourd'hui limitée à l'accès à l'emploi ou l'entrée en formation).

Cette aide vise à accompagner les stagiaires ou apprentis rencontrant des difficultés financières et/ou matérielles, qui pourraient les conduire à abandonner leurs parcours de formation ou de qualification.

Montant maximum : 500 € par apprenti ou stagiaire concerné.

- **Maintenir la rémunération et la protection sociale des stagiaires en formation.**

La suspension, jusqu'à nouvel ordre, des formations

ou sessions démarrées avant le 16 mars 2020, soulève de nombreuses questions des prestataires de formations et des stagiaires, notamment lorsque le recours à la formation à distance n'est pas possible.

Une personne en situation de handicap qui avant le 16 mars, a choisi de ne pas se rendre à sa formation pour se protéger de l'épidémie pourra faire parvenir à l'Agefiph une déclaration sur l'honneur pour maintenir le montant de la partie de sa rémunération assurée par l'Agefiph.

Dans ces deux cas, l'Agefiph maintient la rémunération et la protection sociale des stagiaires sur la durée prévisionnelle de la formation engagée.

- **Mettre en place une cellule d'écoute téléphonique**

L'Agefiph met en place une cellule d'écoute psychologique qui propose un accompagnement téléphonique aux salariés, demandeurs d'emploi ou travailleurs indépendants.

L'objectif de cette prestation est de pouvoir sécuriser la personne et son parcours vers et dans l'emploi pendant cette période de confinement mais aussi d'anticiper les conséquences qui pénaliseraient les personnes en situation de handicap pour la reprise d'activité.

- **Pendant la pandémie, l'Agefiph simplifie le traitement des demandes d'aides financières et l'accès à ses services pour tenir compte des difficultés particulières que peuvent rencontrer les personnes handicapées et les entreprises.**

L'Agefiph allège les conditions de recevabilité des demandes d'aides financières et met en place un traitement bienveillant des demandes transmises à partir du 13 mars.

La rétroactivité est permise dans cette période exceptionnelle. Les délais de transmission des justificatifs dont le terme échoit pendant la période de confinement sont assouplis.

L'Agefiph interviendra ainsi à titre dérogatoire par rapport au principe de non-rétroactivité jusqu'au 30 juin, pour tous les dossiers dont l'action a été réalisée (facture réglée) depuis le 13 mars. Elle incite par ailleurs à l'envoi par mail, quand c'est possible, des demandes pour assurer l'arrivée rapide des dossiers et palier aux difficultés de circulation du courrier et du confinement.

■ Plus d'informations sur www.agefiph.fr
La Rédaction, à partir du site de l'Agefiph

Une déclaration des Fédérations internationales des malentendants

Les Fédérations se sont exprimées au sujet de la communication accessible pour les personnes sourdes et malentendantes pendant la pandémie Covid-19.

la Fédération internationale des personnes malentendantes (IFHOH), la Fédération internationale des jeunes malentendants (IFHOHYP), la Fédération mondiale des sourds (WFD) et sa section jeunesse, la Fédération mondiale de la section des jeunes sourds (WFDYS) saluent les mesures prises pour assurer la sécurité publique.

Le port de masques et la distanciation sociale sont deux stratégies de protection courantes qui constituent des barrières pour les personnes sourdes et malentendantes. Car elles s'appuient fortement sur les expressions faciales, la lecture labiale pour améliorer la compréhension des interlocuteurs. La plupart des personnes malentendantes communiquent par voie orale, tandis que la plupart des sourds communiquent en utilisant les langues des signes nationales. Cependant, les indices visuels de la personne qui communique sont importants pour les deux groupes. Les masques couvrant le visage et le fait de ne pas utiliser de moyens de communication visuels parallèlement à une entrée linguistique entravent considérablement la communication...

L'accessibilité peut être technologique (par exemple, des accessoires d'écoute, des boucles magnétiques, la transcription écrite) ou non technologique (par exemple un stylo et du papier, une vue claire du visage de l'orateur pour permettre la lecture labiale). Nous pensons que les moyens actuels de protection individuelle doivent être adaptés pour créer un environnement accessible qui permettra une communication aisée avec les personnes malentendantes. La pleine accessibilité pour les personnes sourdes est atteinte lorsque toutes les informations et communications transmises oralement sont fournies dans les langues des signes nationales. L'utilisation des langues des signes nationales facilitera la mise en œuvre de mesures de distanciation sûres car son utilisation ne nécessite aucune proximité physique. En plus de rendre les informations publiques disponibles dans les langues des signes nationales, les informations doivent être communiquées par des moyens visuels comme indiqué tout au long de cette déclaration.

Nous demandons aux responsables gouvernementaux, aux entreprises privées, aux organisations non gouvernementales, aux institutions culturelles, éducatives,

publiques et sociales de prendre en compte les points suivants recommandations dans leurs réponses au Covid-19 :

- Rendre obligatoire l'utilisation de masques et d'écrans faciaux transparents pour tous les travailleurs qui communiquent fréquemment avec le public. Un stock de masques transparents devrait être disponible dans chaque hôpital pour être utilisés lorsque des personnes sourdes et malentendantes entrent, et les personnes sourdes doivent avoir accès à des interprètes nationaux en langue des signes sur demande avant une visite. Certaines personnes malentendantes peuvent avoir besoin d'un preneur de notes.
- Fournir des informations essentielles sous forme de texte dans les espaces publics, en particulier dans les milieux médicaux (par exemple, une liste de questions fréquemment posées à la réception).
- Utiliser des applications de synthèse vocale pour faciliter la communication lors de conversations individuelles. Réduire le bruit de fond.
- Adopter une attitude positive envers la communication avec les personnes sourdes et malentendantes avec des pratiques de langage visuel. Celles-ci incluent l'utilisation des langues des signes nationales, la communication basée sur les gestes, l'écriture avec un stylo et du papier, l'utilisation d'applications de synthèse vocale et la garantie que le visage est bien éclairé et visible. Il convient de noter que d'autres membres de nos communautés peuvent bénéficier de ces recommandations, comme les personnes âgées, celles qui ont des problèmes de traitement auditif, celles qui communiquent dans différentes langues et celles qui ont d'autres besoins sensoriels. L'utilisation de masques faciaux transparent profite à tout le monde, tout comme la fourniture d'informations visuelles, car cela réduit le potentiel global de malentendus. L'accessibilité fait partie intégrante des efforts qui doivent être faits pour lutter contre la pandémie du Covid-19.

Nos organisations publient cette déclaration commune pour que chacun continue à promouvoir une communication accessible à travers les recommandations décrites ci-dessus. Une communication claire et un langage clair exigent de la créativité et de la bonne volonté de chacun. Naviguons ensemble dans ces moments difficiles. ■

Le Triangle de Weimar :

L'Europe dans le quotidien des jeunes sourd·e·s et malentendant·e·s

« *Trois pays, six langues, un projet : le triangle de Weimar en spectacle* »

Le Triangle de Weimar est un forum de coopération composé de la France, l'Allemagne et la Pologne. Il a été mis en place le 28 août 1991 (date anniversaire de la naissance de Goethe) par Roland Dumas, Hans-Dietrich Genscher et Krzysztof Skubiszewski. Weimar est, de plus, fortement rattachée à l'histoire récente européenne (à quelques kilomètres de Buchenwald), au devoir de mémoire quant au génocide nazi, à l'humanisme, à la démocratie et aux droits de l'homme.

C'est un forum de rencontre, de dialogue et d'échange informel entre ces trois pays, et non un accord formel de coopération.

Ce projet d'échange interculturel de jeunes, en trois phases, propose une double rencontre interculturelle : la rencontre franco-germano-polonaise et la rencontre entre des personnes entendantes, sourdes et malentendantes.

Dans une société où la question de l'inclusion est de plus en plus prise en compte, le travail en direction de la jeunesse se doit d'être plus inclusif. Bénéficiant de la longue expérience de Peuple et Culture et du Centre français de Berlin, trois établissements scolaires ont pu participer à ce projet : l'Institut National des Jeunes Sourds (INJS, Paris), la Margarethe-von-Witzleben-Schule (Berlin) et l'Instytut Głuchoniemych (Varsovie).

Le thème de ce cycle est « *L'Europe et le quotidien des jeunes sourds et malentendants* ». Afin de développer leurs questions, les jeunes ont échangé sur leur vision de l'Europe et partagé leurs réalités et expériences personnelles dans les trois pays. Au fur et à mesure de leurs échanges, ils/elles ont fait ressortir diverses interrogations.

Le cycle franco-germano-polonais est co-porté par Peuple et Culture, le Centre français de Berlin et les trois établissements. Il est soutenu pédagogiquement et financièrement par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse.

Obstacles linguistiques

La langue est une partie de la culture et une manière de se représenter le monde. La langue des signes est une langue en soi, ainsi il existe une langue des signes française, allemande et polonaise. Selon une participante, elle comprenait entre 10 et 50 % d'une langue des signes étrangère à condition que l'autre personne soit suffisamment communicative et claire.

Les différences de profils des participants ont mené à des difficultés de communication inhérentes aux échanges interculturels.

Tous les participants étaient sourds ou malentendants, mais les Français et Polonais pouvaient signer alors qu'une partie du groupe allemand ne le pouvait pas. Certains se sont ainsi sentis parfois isolés.

On retrouve un phénomène similaire lorsque, durant une rencontre internationale classique, les participants ne parlent pas une langue commune. Lors de la première rencontre, les participants sont surpris et essaient de développer une stratégie de communication. Lors de la deuxième, ils sont très motivés à l'idée de se revoir et essaient d'approfondir leur stratégie. La dernière rencontre quant à elle, marque une baisse de la motivation.

L'accompagnement pédagogique est alors primordial. L'équipe a réalisé régulièrement des évaluations intermédiaires et a organisé plusieurs temps en petit groupe afin de permettre un plus grand mélange entre les participants. Cet accompagnement a porté ses fruits mais le fait que certains ne maîtrisaient pas la langue des signes est resté un élément déterminant. La présence de participants avec des compétences différentes voire absentes en termes de langue des signes fait cependant partie de l'inclusion.

Malgré cet obstacle, les participants ont pu découvrir l'autre culture et l'autre langue. Il est remarqué que les jeunes ayant un contact avec un environnement entendant ont eu plus de facilité avec les autres langues ou pour lire sur les lèvres. Inversement, les jeunes malentendants ne maîtrisant pas la langue des signes ont été sensibilisés et ont développé un intérêt pour celle-ci. Un nouvel aspect de l'inclusion.

Le cycle a été un succès jusqu'au bout. Le projet constituait, jusqu'à aujourd'hui, la seule expérience des associations impliquées avec un groupe de sourds et malentendants. Il a fallu une volonté forte pour la réalisation de ce projet. Grâce à la conviction de l'équipe pédagogique, des écoles et des financeurs, comme l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), l'Office germano-polonais pour la Jeunesse et la ville de Paris, le projet a pu être poursuivi.

■ Johanne Annereau

L'oreille n'a pas de paupières

En lien avec Médiapart, La Revue Dessinée a publié en juillet 2020, un numéro spécial sur les violences policières. Une page est consacrée aux armes auditives. La Rédaction a demandé à René Cottin, qui avait déjà abordé la question dans un ancien numéro de notre revue, d'approfondir la recherche.

Contrairement à l'œil qui peut éviter les éblouissements grâce aux paupières, l'oreille n'est pas protégée contre les bruits de forte intensité.



Il existe bien dans l'oreille moyenne un petit muscle, dit stapédien, qui agit sur la tête de l'étrier pour diminuer automatiquement la tension s'exerçant sur la fenêtre ovale dans le cas de bruits forts, mais ce muscle réflexe s'avère inopérant quand les bruits deviennent extrêmes.

Une explosion produisant une onde de choc de 140 dB pendant quelques microsecondes provoque une perte temporaire d'audition, à 210 dB elle entraîne une déchirure des tympanes et une surdité totale.

La grande faiblesse de notre protection auditive n'a évidemment pas échappé aux chercheurs qui mettent au point des armes nouvelles dans les domaines militaires et policiers.

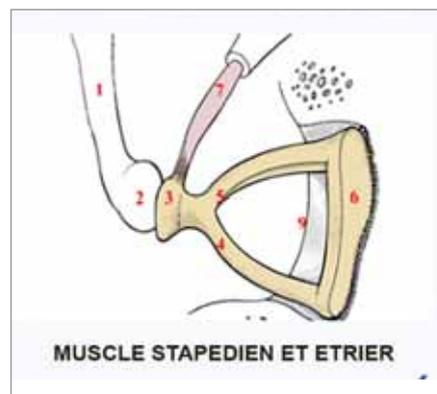
Dans un livre intitulé « *Le son comme arme* », écrit en 2011, Juliette Volcler a alerté l'opinion publique sur les dangers des armes acoustiques (voir l'article dans le **GMM** n°4). Parmi les armes les plus dangereuses, Juliette Volcler cite les canons Vortex expérimentés par l'armée allemande pendant la dernière guerre et le terrible bazooka acoustique (LRAD) utilisé par les forces armées américaines en Indochine et en Irak.

Ce bazooka était capable de propulser un son de 150 dB à une distance de 3 000 mètres sur une cible repérée. Depuis il a été rendu encore plus performant. Les mêmes forces américaines ont avoué avoir utilisé de puissants haut-parleurs pour soumettre des prisonniers à une musique infernale afin d'obtenir des renseignements.

Souhaitons que la capacité assourdissante de ces dernières reste inférieure au seuil de douleur qui est de 120 dB.

Le prisonnier avouait ou devenait fou. Les Russes, de leur côté, ont annihilé des manifestations avec des sons superpuissants qui assourdissent les opposants au régime en noyant leurs discours et slogans.

Mais dans ce domaine la France n'est pas de reste. La société Alsetex fabrique et vend diverses armes destinées au maintien de l'ordre, dont les grenades incapacitantes, dites GMD (grenade à main de désencerclement). Ces grenades produisent un bang de 180 dB accompagné d'un flash intense de l'ordre de 2 millions de candelas. Elles ont été utilisées par les forces de l'ordre à Notre-Dame-des-Landes pour déloger des écologistes et, plus récemment, contre les mobilisations de Gilets jaunes.



Le plus grave est que ces grenades ne provoquent pas seulement des lésions auditives. Elles peuvent aussi blesser grièvement par des éclats de plastique et causer des mutilations. Suite à de nombreuses protestations, notre gouvernement vient de reconnaître leur dangerosité excessive et va les remplacer, à partir de septembre, par de nouvelles grenades moins nocives.

Souhaitons que la capacité assourdissante de ces dernières soit fortement abaissée et reste inférieure au seuil de douleur qui est, rappelons-le, de 120 dB.

■ René Cottin, ARDDS



Nos associations & sections



Bucodes SurdiFrance | Maison des associations du XVIII^e boîte n°83 | 15, passage Ramey | 75018 Paris
Tél.: 09 72 45 69 85 | contact@surdifrance.org | www.surdifrance.org

02 ASMA
Association des Sourds et Malentendants de l'Aisne
37, rue des Chesneaux
02400 Château-Thierry
Tél.: 03 23 69 02 72
asma.aisne@gmail.com

12 Section ARDDS 12 Aveyron
ARDDS MDA Claude Dangles
15 avenue Tarayre - 12000 Rodez
section.aveyron.ardds@gmail.com
<https://www.ardds12.yo.fr>

13 Surdi 13
Maison de la Vie Associative
Le Ligourès, place Romée de Villeneuve
13090 Aix-en-Provence
Tél.: 04 42 64 13 57
Fax: 09 59 44 13 57
contact.surdi13@gmail.com
www.surdi13.fr

14 Oreille et Son
Section de l'ADSM Surdi 50 pour le Calvados
La maison des associations
7, rue Neuve Bourg l'Abbé
14000 Caen
Tél.: 07 69 40 28 14
E-mail: oreille.et.son@gmail.com

15 Surdi 15
Maison des associations
8, place de la Paix - 15000 Aurillac
Port.: 06 70 39 10 32
surdi15@hotmail.com
<https://surdi15.wordpress.com>

22 Section ARDDS 22 « La Bande Son »
15^{bis}, rue des Capucins
22000 Saint-Brieuc
Tél.: 06 88 73 45 81 sms seulement
section22@ardds.org

25 Section ARDDS 25 Franche Comté
9, rue des pommiers - 25400 Exincourt
Tél.: 06 33 27 42 86 sms seulement
section25@ardds.org

29 Association des Malentendants et Devenus Sourds du Finistère - Souridine
49, rue de Kerourgué
29170 Fouesnant
Tél.: 02 98 51 28 22
assosouridine@orange.fr
<http://asso-souridine.blogspot.fr>

29 Surdi'roise
Association de Sourds, Devenus Sourds et Malentendants
Mairie de Plabennec
1, rue Pierre Jestin - 29860 Plabennec
Tél.: 02 98 21 33 38
www.surdiroise.fr
contact.surdiroise@gmail.com

30 Surdi 30
70 A, route de Beaucaire - 30000 Nîmes
Tél.: 04 66 84 27 15
SMS: 06 16 83 80 51
gaverous@wanadoo.fr
www.surdi30.fr

31 AMDS Midi-Pyrénées
Chez M. Bernard Descossy
7, rue d'En Séguret - 31590 Verfeil
contact@amds-midi-pyrenees.asso.fr
www.amds-midi-pyrenees.asso.fr

33 Audition et Écoute 33
Chez Madame Lambert
96, rue Marcelin Berthelot
33000 Bordeaux
secretariat.ae33@gmail.com

34 Surdi 34
Villa Georgette
257, avenue Raymond-Dugrand
34000 Montpellier
SMS: 07 87 63 49 69
contact@surdi34.fr
www.surdi34.fr

35 Keditu
Association des Malentendants et Devenus sourds d'Ille-et-Vilaine
Maison Des Associations
6, cours des alliés - 35000 Rennes
SMS: 06 58 71 94 60
contact@keditu.org
www.keditu.org

38 Section ARDDS 38 Isère
29, rue des Mûriers
38180 Seyssins
Tél.: 04 76 49 79 20
ardds38@wanadoo.fr
malentendant38.org
Antenne Drôme-Ardèche
ardds.38.26.07@free.fr

44 Section ARDDS 44 Loire - Atlantique
11, rue des aigrettes
44860 Saint-Aignan de Grand Lieu
Port.: 06 50 31 31 29
section44@ardds.org

49 Surdi 49
Espace Frédéric Mistral
4, allée des Baladins - 49100 Angers
contact@surdi49.fr
<http://surdi49.fr>

50 ADSM Surdi 50
Les Unelles
rue Saint-Maur
50200 Coutances
Tél./Fax: 02 33 46 21 38
Port./SMS: 06 81 90 60 63
adsm.surdi50@gmail.com

Antenne Cherbourg
Maison O. de Gouge
rue Île-de-France
50100 Cherbourg Octeville
Tél.: 02 33 01 89 90-91 (Fax)

54 SurdiLorraine
Espoir Lorrain des DSME
2, rue Joseph Piroux
54140 Jarville-la-Malgrange
SMS: 06 95 03 75 54
surdilorraine@gmail.com
surdilorraine88@gmail.com
surdimeuse@gmail.com
www.surdilorraine.fr

56 Oreille-et-Vie, association des MDS du Morbihan
11 P. Maison des Associations
12, rue Colbert - 56100 Lorient
Tél./Fax: 02 97 64 30 11 (Lorient)
Tél.: 02 97 42 63 20 (Vannes)
Tél.: 02 97 27 30 55 (Pontivy)
oreille-et-vie@wanadoo.fr
www.oreilleetvie.org

56 Section ARDDS 56 Bretagne - Morbihan
106, avenue du 4-Août-1944
56000 Vannes
Tél./Fax: 02 97 42 72 17

57 Section ARDDS 57 Moselle - Bouzonville
4, avenue de la Gare - BP 25
57320 Bouzonville
Tél.: 03 87 78 23 28
ardds57@yahoo.fr

59 Association des Devenus-Sourds et Malentendants du Nord
Maison des Genêts
2, rue des Genêts
59650 Villeneuve d'Ascq
SMS: 06 74 77 93 06
Fax: 03 62 02 03 74
contact@adsm-nord.org
www.adsm-nord.org

61 Association des malentendants et devenus sourds de l'Orne
2 Lotissement
Les Safrières - Rabodanges
61210 Putanges-le-lac
amds.orne@gmail.com
amds-orne.e-monsite.com

62 Association Mieux s'entendre pour se comprendre
282, rue Montpencher - BP 21
62251 Henin-Beaumont Cedex
Tél.: 07 81 29 57 91
mieuxsentendre@sfr.fr
<http://assomieuxsentendre.fr>

63 Section ARDDS 63 Puy-de-Dôme
Malentendants 63 / section ARDDS 63
16, rue Jean Mermoz
63190 Lezoux
malentendants63@gmail.com

64 Section ARDDS 64 Pyrénées
Maison des sourds
66, rue Montpensier - 64000 Pau
Tél.: 05 59 05 50 46
section64@ardds.org

Antenne Côte basque
Maison pour tous:
6, rue Albert-le-Barillier
64600 Anglet
SMS: 06 78 13 52 29
section64B@ardds.org

68 Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace
63a, rue d'Illzach
68100 Mulhouse
Tél.: 03 89 43 07 55
christiane.ahr@orange.fr

69 ALDSM: Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants
c/o Locaux Motiv
10^{bis}, rue Jangot - 69007 Lyon
aldsm69@gmail.com
www.aldsm.fr

72 Surdi 72
Maison des Associations
4, rue d'Arcole
72000 Le Mans
Tél.: 02 43 27 93 83
surdi72@gmail.com
<http://surdi72.wifeo.com>

75 ARDDS Nationale - Siège
Maison Vie Associative et Citoyenne du XX^e
18-20, rue Ramus
75020 Paris
contact@ardds.org
www.ardds.org

75 Section ARDDS Île-de-France
14, rue Georgette Agutte
75018 Paris
Tél.: 06 87 61 39 51
arddsidf@ardds.org

75 AUDIO Île-de-France
20, rue du Château d'eau
75010 Paris
Tél.: 01 42 41 74 34
paulzyl@aol.com

75 ANIC
Association Nationale des Implantés Cochléaires
Siège social
Hôpital Rothschild
5, rue Santerre - 75012 Paris
Adresse postale
10, chemin des Côtes
28130 Saint-Martin-de-Nigelles
anic.association@gmail.com
www.association-anic.fr

76 Surdi76
La Maison Saint-Julien
10/12, rue Saint-Julien
76100 Rouen
association.surdi76@gmail.com

78 Durd'oreille
Secrétariat
5, avenue Général Leclerc
78160 Marly-le-Roi
SMS: 06 37 88 59 45
durdoreille7892@gmail.com
<http://perso.numericable.fr/durdo>

84 ACME - Surdi 84
3, allée du bois joli
30650 Rochefort-du-Gard
Tél.: 04 90 25 63 42
06 04 40 76 73
surdi84@gmail.com
surdi-84.webnode.fr

85 Section ARDDS 85 Vendée
Maison des Associations de Vendée
184, boulevard Aristide Briand
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél.: 06 08 97 44 33
ardds85@orange.fr

87 Section ARDDS 87 Haute-Vienne
Tél.: 06 78 32 23 33
ardds87@orange.fr

94 FCM 94
Fraternité pour la Communication des personnes Malentendants du 94
Tél.: 01 48 89 29 89
malentendant@orange.fr
www.malentendant.org

Retrouvez également
6 millions
de malentendants

sur [facebook](https://www.facebook.com) et [twitter](https://twitter.com)

...ne restez plus seuls!

Malentendants, devenus-sourds...